



**Frapna Drôme Nature  
Environnement**

# Rapport d'activité pour l'année 2017

---

Assemblée générale du 16 mars 2018

**Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE**  
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna-drome.org>

*Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

# Rapport d'activité 2017

---

## Préambule

Ce rapport d'activité pour l'année 2017 a été construit à partir des rapports des années précédentes. Les lecteurs retrouveront ici la trame et l'organisation des bilans précédents, et parfois aussi une description du contexte identique. Seules les listes d'actions menées sont souvent actualisées. En effet, l'action de l'association se situe sur le long terme et les problèmes soulevés sont anciens.

Des problèmes anciens qui n'évoluent pas ? Que fait Frapna Drôme Nature Environnement ? Cette question pourrait interroger l'efficacité de nos actions...

Pour répondre aux urgences écologiques que nous décrivons chaque année dans ces rapports, il faudrait une mobilisation de toute la société humaine pour réduire son impact. Pour être efficace, cette mobilisation devrait engager une réduction très rapide de la croissance démographique, l'arrêt du gaspillage des ressources naturelles et la fin de toutes destructions de biodiversité. Ces objectifs imposeraient des changements radicaux dans l'organisation humaine : aménagement du territoire, transports, industrie, alimentation, commerce, économie, agriculture, éducation, mise en œuvre de la solidarité...

De la Chine aux États-Unis en passant par l'Europe, aucun projet politique ne répond à ces objectifs et n'engage de tels changements. L'équilibre géopolitique de la planète est basé sur la concurrence et l'économie mondialisée du gaspillage : les scientifiques au chevet de la planète nous annoncent donc, de plus en plus nombreux et avec certitude, les catastrophes à venir.

Revenons à la Drôme : comme d'autres endroits en France et dans le monde, arriverons-nous à organiser ce territoire pour qu'il puisse répondre aux urgences ? Peut-on espérer générer une prise de conscience et des actions locales pour un changement global ?

Alors que fait cette association départementale de protection de l'environnement ? Son objectif principal est énoncé ainsi par ses adhérents :

*Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

Les 850 citoyens et associations qui présentent ci-dessous leurs actions ont conscience de la dimension du défi à relever.

Au 16 mars 2018, sont-ils pessimistes, optimistes, très inquiets, ou déterminés ? Et vous ?

Une vingtaine de personnes ont contribué à ce rapport d'activité. Leur souhait est de proposer un bilan annuel, mais aussi une description des préoccupations, de l'organisation et des activités de l'association : pour que toute personne puisse se repérer et contribuer au projet.

Le mouvement est ouvert et ne demande qu'à croître.

## Rappel des objectifs de l'association

La fédération s'emploie à préserver le patrimoine naturel de la planète pour qu'il reste un bien commun géré durablement. Elle est confrontée aux spéculateurs qui s'approprient les ressources naturelles et s'enrichissent en créant parfois même la pénurie.

Dans ses orientations, Frapna Drôme Nature Environnement rappelle qu'elle s'engage pour une réorientation de notre société et de nos modes de vie pour préserver environnement, nature et biodiversité.

Les membres de l'association partagent leur passion pour la faune, la flore et les milieux, leur attachement à une qualité de vie et leur solidarité avec tous les hommes. Ils dénoncent les projets destructeurs dans le département et les départements voisins, et participent à créer des alternatives.

### **Le projet associatif**

Les assemblées générales entérinent ces mots issus des orientations précédentes : « Les urgences écologiques sont connues depuis plus de 50 ans, les solutions aussi : la transition, c'est maintenant! »

Pour répondre à cette demande d'efficacité, les actions de l'association ont été réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif :

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique
2. Pour considérer autrement la nature
3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain
4. Pour agir ensemble

Chaque action appartient à un pilier, mais doit permettre aussi parallèlement de prendre en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérent et garder une vision globale.

Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

### **Méthode**

Le mode d'action de l'association est identique pour tous ses projets. Elle vise à animer la démocratie sur les enjeux environnementaux :

- Mutualiser l'information, la diffuser,
- Réunir des groupes, animer leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation,
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public,
- Communiquer, former, informer,

### **2017 : croissance des dons, adhésions et gestes gratuits**

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2017, 846 personnes dont 15 associations ont cotisé, mais ce sont finalement plusieurs milliers de sympathisants qui ont contribué aux objectifs de l'association.

En 2017, comme l'avait souhaité l'assemblée générale et dans la continuité des textes adoptés depuis 2007, l'action s'est poursuivie pour que l'association dispose de moyens adaptés à son projet. Trois leviers ont été utilisés cette année encore :

- Demande exclusive de subventions sur la globalité de notre projet auprès de tous ses partenaires.
- Réduction des dépenses.
- Appel aux dons, à l'implication des adhérents dans le fonctionnement quotidien.

« Soyons le changement que nous voulons voir dans ce monde » disait Gandhi.

Frapna Drôme Nature Environnement se transforme à l'image de la société qu'elle souhaite et recherche sans cesse une plus grande cohérence : ne plus gaspiller, développer des ressources locales citoyennes renouvelables, préserver la qualité de vie, générer du bonheur, de la convivialité.

Si l'enthousiasme et l'énergie sont croissants, le noyau dur des militants qui entretiennent l'outil régulièrement pour qu'il soit solide et cohérent, appelle à être renforcé en 2018.

## 1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

### 1.1. Sortir du Nucléaire

#### 1.1.1. Contexte

Au début des années 1960, la France réfléchit à la construction de réacteurs nucléaires... Au début des années 1970, EDF est autorisée à construire six premiers réacteurs nucléaires, deux à Fessenheim puis quatre à Bugey dans l'Ain. Le choc pétrolier de 1973 montre la fragilité énergétique de la France, qui accélère et développe la construction de centrales nucléaires. Le contrat programme de 1974 lancera en particulier la construction des centrales locales de Cruas (07) et du Tricastin (26), deux fois quatre tranches de 900 MW exploitées par EDF. En 1977, la Drôme a, de plus, « la chance » de bénéficier du projet d'implantation de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte par EURODIF. La centrale du Tricastin sera mise en service en 1980 et 1981, la centrale de Cruas en 1984 et 1985. Les catastrophes de Tchernobyl en 1986, puis de Fukushima en 2011, viendront confirmer toutes les craintes exprimées par les anti-nucléaires particulièrement les militants à l'origine de la Frapna mobilisés contre Superphénix en 1977. Dès sa création, Frapna Drôme Nature Environnement dénoncera l'engagement nucléaire français, et particulièrement l'impact et les dysfonctionnements de la centrale drômoise. Frapna Drôme Nature Environnement est adhérente du réseau Sortir du Nucléaire, travaille depuis sa création avec la CRIIRAD et siège au bureau et à la commission locale d'information du Tricastin. La centrale du Tricastin a dépassé désormais les 30 années de fonctionnement. Elle est exposée au risque d'inondation et de séisme et est située à proximité de trois aéroports et dans un complexe nucléaire et chimique comprenant six sites Seveso. Dès 2010, Frapna Drôme Nature Environnement demandait aux responsables la fermeture de cette centrale pour laquelle la probabilité d'accident grave n'arrête plus de croître. En 2013, une présence anormale de Tritium a été détectée dans les eaux souterraines sous le réacteur, sans que l'origine ne puisse être identifiée. Pour Frapna Drôme Nature Environnement, cette fermeture est plus que jamais prioritaire, elle met en cause notre survie... En 2014, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement réunis en Assemblée Générale Ordinaire adoptent à l'unanimité la motion suivante :

#### **Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs :**

*Les quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin mis en service en 1980-1981 avaient été conçus pour une durée de vie de 30 ans. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a jugé le 3 décembre 2010 que le réacteur n°1 était apte ''à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires'' par EDF. Le 6 février 2015, l'ASN a annoncé l'autorisation de fonctionnement au-delà de trente ans du réacteur n°2 de la centrale du Tricastin à la suite de sa visite décennale. C'est la première fois en France que des réacteurs pourront fonctionner au moins jusqu'à 40 ans. De nombreux*

nucléocrates demandent leur prolongement jusqu'à 60 ans ! Cette centrale cumule les défauts : plus de 20 microfissures sur la cuve du réacteur... Elle est exposée aux risques d'inondation, de séisme et de chute d'avion. Sa protection est impossible à assurer comme l'a montré l'intrusion des militants de Greenpeace le 15 juillet 2013. L'analyse des incidents déclarés par l'exploitant à l'ASN depuis l'an 2000 montre une augmentation significative des défaillances techniques (non tenue au séisme de robinets, sources d'alimentation électriques indisponibles...) : 12 incidents en 2012, 8 en 2013, 15 en 2014 et déjà 2 début 2015. Les résultats des tests de sécurité montrent que la centrale de Tricastin ne répond pas à tous les critères européens. Les 55 hectares du site de la centrale sont pollués. Plusieurs fuites de tritium dans la nappe ont été détectées. Les eaux sous la centrale témoignent d'une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée. L'eau polluée est récupérée, stockée dans une enceinte en principe étanche, diluée puis rejetée dans le canal de Donzère-Mondragon. Mais la pollution n'a pas été éliminée. Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les dangers externes se sont accrus : survols de certaines centrales par des drones, attentats de janvier. L'ineptie des périmètres des plans particuliers d'intervention et des plans d'urgence a été largement démontrée. Cette centrale ne produisant que 6 % de la production d'électricité française, sa fermeture pourrait être largement compensée par des mesures d'économies énergétiques. Alors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire envisage d'autoriser la prolongation de l'activité d'autres réacteurs, les adhérents de la Frapna Drôme réunis en Assemblée générale le 27 mars 2015 demandent la fermeture de la centrale du Tricastin et le confinement de la pollution.

### **1.1.2. Campagne fermeture Tricastin : différents temps.**

Tout le monde peut comprendre les enjeux du problème dénoncé depuis plusieurs décennies. Les constats accablants se multiplient, montrant que nous nous rapprochons d'un dénouement tragique. Les *épines drômoises* les ont décrits dans plusieurs articles illustrés par Pierre Ballouhey :

- Le traitement impossible des déchets et des vieux équipements qui s'accumulent (lire le numéro 178).
- La pollution historique sous le site du Tricastin qui s'aggrave (lire le numéro 179).
- Des transports de substances radioactives dangereux qui exposent les populations aux radiations (lire le numéro 180).
- Des incidents dans la filière nucléaire qui se multiplient et plus particulièrement à la FBFC (AREVA) à Romans (lire le numéro 181).
- Des sols radioactifs dans les Alpes du nord plus de 30 ans après Tchernobyl témoignent de l'impact irréversible des accidents (lire numéro 182).
- Des centrales nucléaires inadaptées et dangereuses face au dérèglement climatique (lire numéro 183).

Nous sommes face au désastre nucléaire comme face au dérèglement climatique : après la catastrophe de Fukushima, la France et le Japon sont les deux derniers pays riches qui continuent à investir une part importante de leurs recherches dans le nucléaire. Depuis 2016, le Conseil d'Administration de Frapna Drôme Nature Environnement a lancé une campagne pour agir avec toute la population pour exiger l'arrêt immédiat de toutes les centrales de plus de trente ans et particulièrement de la centrale drômoise du Tricastin. Des affichettes ont été imprimées et publiées dans les *épines drômoises* : à utiliser pour les placarder dans tous les lieux publics. Pour certaines manifestations ou stands, ces affiches ont été aussi imprimées sur des grands panneaux bâchés à la disposition des adhérents. Ces dessins ont été également mis à disposition pour être communiqués par chacun sur les réseaux sociaux. Les contenus des *épines* cités ci-dessus ont servi à alimenter la conversation. Un jeu était proposé pour dialoguer : « Après un accident sur les centrales nucléaires de Cruas ou du Tricastin, que vaudra ... ta voiture, ta maison, ton terrain, ton

entreprise ? » Ce matériel a été utilisé dans tous les événements et dans toutes les animations de l'association. Il est renforcé chaque année avec de nouveaux arguments.

### **1.1.3. Plainte contre FBFC avec le Réseau Sortir du Nucléaire**

En 2012, la FBFC Romans, filiale d'AREVA ne respectait pas, sur un certain nombre de bouteillons contenant des matières fissibles, les règles d'identification, de transfert interne et de stockage. Ceci aurait pu avoir des conséquences lourdes. Frapna Drôme Nature Environnement avec le Réseau Sortir du Nucléaire et Stop Nucléaire 26/07 luttent pour faire reconnaître juridiquement la responsabilité de l'entreprise. Après plusieurs audiences, le tribunal de Valence a délibéré le 7 avril 2016 et déclaré l'action éteinte car AREVA NP ne pouvait pas être responsable d'infractions commises antérieurement à sa prise de responsabilité directe. Les deux directeurs en sont-ils blanchis pour autant ? Les associations ont donc décidé de faire appel de cette décision. Le 15 mai 2017, la cour d'appel de Grenoble a enfin reconnu que des fautes avaient été commises dans la gestion de l'usine FBFC en septembre 2012. L'ancien directeur du site a été condamné à verser 15 000 € de dommages et intérêts ainsi que 9 000 € au titre des frais.

### **1.1.4. Plainte contre EDF avec le réseau Sortir du Nucléaire**

Le 24 novembre 2016, au tribunal correctionnel de Valence, EDF paraissait en citation directe, là encore les trois associations unies dénonçaient la non-réactivité de cette entreprise par rapport à une fuite de tritium proche des réacteurs 2 et 3 du Tricastin dans les eaux souterraines, constatée le 8 juillet 2013. Un mois après l'événement EDF n'avait toujours pas identifié l'origine de la fuite et n'avait pas informé l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Dès le 19 décembre 2013 une plainte était déposée pour pollution des eaux. Cette plainte a été classée sans suite après un simple rappel à la loi. Deux citations directes par les associations en décembre 2015 puis le 24 novembre 2016. EDF n'a fourni les éléments justificatifs que la veille du 24 novembre rendant impossible l'intervention de notre avocat. L'affaire a été reportée au jeudi 6 juillet 2017. En juillet, l'audience de plaidoirie a été reportée une nouvelle fois au 4 avril 2018. Il serait important que vous puissiez venir nombreux ce jour-là devant le tribunal de Valence pour soutenir notre action.

### **1.1.5. Participation à la Commission Locale d'information des Grands Équipements Électriques du Tricastin (CLIGEET)**

Notre présence aux deux bureaux et aux deux commissions locales d'information, nous permet d'affirmer nos choix citoyens et de veiller au respect des règles qui se sont renforcées à la suite de l'accident de FUKUSHIMA. Pour participer à ces instances, notre collaboration avec la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radio Activité et plus précisément avec son Président est forte. Nous avons mis en place un atelier pour réfléchir et préparer les interventions de nos représentants, ces rencontres sont ouvertes à tous les adhérents que nous souhaitons voir venir nombreux : deux enjeux importants s'ouvrent comme le grand carénage (prolongation du Tricastin au-delà des 40 ans prévus initialement) et le démantèlement de certaines structures.

### **1.1.6. Participation à la Commission Locale d'Information FBFC**

Exemple des interventions de la FRAPNA à la CLI du site nucléaire de Romans :

L'ASN réalise des inspections des INB puis publie sur son site des lettres de suite d'inspections dans lesquelles elle dresse l'inventaire de ce qu'elle a constaté et des améliorations à apporter. Pour avoir connaissance de ce qui se passe au sein d'une INB, il faut lire ce que publie l'ASN. L'information serait complète si on pouvait accéder aux réponses que l'exploitant nucléaire adresse à l'ASN.

C'est la raison pour laquelle la FRAPNA qui est membre de la CLI demande depuis 2015 l'accès à ces réponses mais l'exploitant nucléaire refuse.

Les raisons avancées : le secret industriel, la complexité des réponses, le manque de temps , en séance, au vu des nombreuses remarques.

Les solutions proposées par l'exploitant : la CLI prendra connaissance du rapport annuel d'information sur la sûreté nucléaire publié en juin pour l'année précédente. La FRAPNA a jugé la solution insatisfaisante car en décalage avec les missions de vigilance, de suivi continu et d'information des CLI.

La FRAPNA renouvelle donc ses demandes et lors de l'assemblée plénière du 4 mai 2017 pose 6 questions qui seront traitées, sans que la séance ne dépasse le temps imparti de 3 heures.

Lors de l'assemblée plénière du 30 novembre 2017, le traitement se dégrade puisque l'exploitant donne des réponses exagérément confuses aux questions qu'il semble découvrir en séance, alors qu'elles avaient été posées un mois avant.



**LETTRE AU  
PRESIDENT CLI AREV**

#### **1.1.7. Participation au conseil d'administration de l'association nationale des comités et commissions d'information (ANCCLI)**

Depuis cette année nous bénéficions également d'une place au conseil d'administration de l'association nationale des comités et commissions d'information (ANCCLI)

Même si notre orientation va vers la suppression complète de l'utilisation de l'énergie nucléaire, deux objectifs portent notre action dans ces commissions : celui de la vigilance et de la communication aux citoyens. Les choix économiques ne doivent jamais primer sur la sûreté.

#### **1.1.8. Communication presse**

Sur ces différentes actions, l'association a fait passer plusieurs communiqués relayés par les différents médias locaux. Des articles sont parus dans *Drôme Hebdo* et le *Dauphiné libéré*. Plusieurs émissions de radio alimentées par un représentant de Frapna Drôme Nature Environnement ont permis aussi de faire connaître la position de l'association : RCF, Radio Méga, Radio Saint-Ferréol, Radio Bleu.

#### **1.1.9. Communication épines**

Ces dossiers ont fait l'occasion de plusieurs communications en direction des adhérents et ont alimenté le site Internet [www.frapna-drome.org/index.php/energies/nucleaire](http://www.frapna-drome.org/index.php/energies/nucleaire).

En 2017, avec le témoignage de Raymond Avrillier, les *épines drômoises* ont célébré l'anniversaire des 40 ans de la manifestation Creys-Malville. Celle-ci s'était déroulée en 1977 dans l'Isère et avait rassemblé 50 000 personnes. La manifestation restera ancrée dans la mémoire collective : le nombre de participants à la violence la confrontation avec la police reste symbolique du déni de démocratie à l'origine de l'engagement de la France à la production d'énergie nucléaire.

Les extraits des 3 numéros des *épines* de 2017 sont dans les fichiers ci-dessous :



**ED 188  
MALVILLE.pdf**



**ED 188 NUCLEAIRE  
CREUSOT DEMANTE**



**ED 190 NUCLEAIRE  
TOUT VA BIEN.pdf**

### 1.1.10. Perspective

Le nucléaire est en déclin : l'État français ne peut plus soutenir inconditionnellement cette industrie qui est frappée par une crise nationale et mondiale. L'industrie nucléaire française aborde ainsi dans une situation industrielle et financière très fragile, les défis majeurs liés au vieillissement du parc national (moyenne d'âge de 32,4 ans 37 ans pour la centrale du Tricastin (1980) et 33 ans pour Cruas (1984). Les questions de la prolongation, de l'arrêt et du démantèlement, de la gestion de l'entreposage des matières, du renouvellement éventuel des réacteurs et des usines restent sans réponse : les mauvaises solutions envisagées font poser les menaces graves pour notre avenir écologiquement et économiquement. Frapna Drôme Nature Environnement se mobilisera plus que jamais pour la fermeture de la centrale drômoise du Tricastin.

## 1.2. Refuser les mauvaises solutions

### 1.2.1. Contexte

La population planétaire est en croissance constante, l'activité humaine est de plus en plus gourmande en ressources naturelles, de plus en plus destructrice pour les milieux, la faune et la flore ; les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et le risque d'un accident nucléaire est de plus en plus probable.

Existe-t-il des solutions ? Sommes-nous capables de les mettre en œuvre dans une organisation démocratique et solidaire ? Notre capacité à répondre à ces questions engage la survie de la société humaine.

Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement souhaitent chercher et trouver avec les drômois une démarche cohérente leur permettant d'agir localement, en pensant mondialement. L'association souhaite que le constat de l'urgence ne soit plus dissimulé. Il doit être établi avec précision pour être partagé avec toute la population, puis engager des recherches collectives de solutions. L'association alimente ce débat en affirmant qu'il n'existe pas une solution unique universelle, mais une diversité de recherches à mettre en œuvre avec les citoyens au plus près de leur territoire. Ces actions doivent être mises en cohérence dans des plans d'ensemble élaborés collectivement, évaluables et révisables. Les entreprises doivent répondre à cette planification. Ces plans portés par les collectivités devraient comporter 4 priorités :

1. L'efficacité énergétique des bâtiments.
2. L'évolution de la mobilité et des transports en particulier pour faire décroître les flux routiers.
3. La recherche collective et individuelle de sobriété énergétique.
4. Le développement des énergies renouvelables locales.

Pour que la démarche globale réussisse, elle devrait aussi être structurante pour les projets d'aménagement du territoire ...

Malheureusement, la construction de démarches rationnelles dans l'intérêt commun est dévoyée par des lobbies économiques qui voient dans ce mouvement l'occasion de faire de nouveaux profits, aspirant au passage des subventions ou des aides des collectivités. Ces lobbies trouvent facilement l'appui d'élus ambitieux de gauche ou de droite jurant que leur mandat sera l'occasion de grandes réalisations. Enrobés dans un beau discours moderne, les projets industriels inadaptés et paradoxaux se multiplient : les annonces concernant le développement de l'aéroport de Chabeuil, de nouvelles infrastructures routières, une nouvelle gare TGV ou le développement d'un habitat pavillonnaire disséminé dans la campagne font recettes. Sur notre territoire, les lobbies nucléaires auront imposé le développement d'une production



énergétique centralisée dangereuse et poussant au gaspillage. Dans la même idée, la centrale biomasse de Pierrelatte développe les mêmes excès. Après le gaz de schiste, voilà des grandes sociétés d'investissement qui veulent développer à Valence la géothermie profonde. Derrière des présentations trompeuses, notre territoire est de moins en moins organisé autour d'un projet politique durable répondant à l'urgence écologique.

### **1.2.2. Mégacentrales biomasse**

L'année 2017 n'aura pas été l'occasion de porter des nouvelles actions spécifiques ciblant les dysfonctionnements de la mégacentrale biomasse installée à Pierrelatte. Pourtant, à plusieurs reprises, nous avons dénoncé les effets collatéraux de cette recherche de bois à outrance, à travers la pratique des coupes rases en plusieurs endroits du département. Celles-ci auront impacté des milieux naturels et en particulier des ripisylves sur plusieurs rivières drômoises (voir point 2.2.4 de ce rapport) ...

### **1.2.3. Géothermie profonde**

Frapna Drôme Nature Environnement suit avec inquiétude le développement du projet de géothermie profonde de Valence. Elle aura participé en 2017 à la réunion de la commission de suivi qui aura confirmé les inquiétudes de l'association face aux incohérences de ce projet. Nous sommes bien là devant un faux nez de développement durable qui peut entraîner outre les risques de pollution de nappes phréatiques de première importance, des possibilités d'explosion et des remontées d'hydrocarbures voire de boues radioactives dans un secteur urbanisé. Un projet de centrale biomasse a été adossé au projet de centrale à géothermie profonde et sur le même terrain. L'équipement autorisé provisoirement pour mener des recherches sur un terrain agricole devient désormais un équipement définitif... L'association constate qu'il n'y a pas de gisement biomasse suffisant dans un rayon proche : elle s'interroge sur l'intérêt de cette nouvelle combustion sur un territoire déjà particulièrement impacté par la pollution automobile.

### **1.2.4. Gaz de schiste**

Cette année, nous n'avons pas eu d'actions spécifiques sur le sujet. Notre association agit toujours au sein des collectifs drômois. Il faut rester vigilant pour surveiller cette mauvaise histoire qui pourrait resurgir en fonction des cours du pétrole et de la politique du gouvernement français...

### **1.2.5. CSR**

On retrouvera aussi cette action dans le troisième chapitre de ce rapport « Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain » (voir paragraphe 3.4.2 concernant les déchets). « Valoriser » les déchets en énergie pour éviter leur enfouissement ? Cette idée n'est pas nouvelle... Elle est à l'origine de la mise en œuvre des incinérateurs. Ces équipements ont deux inconvénients majeurs : les déchets incinérés sont de mauvais combustibles car ils contiennent une part importante d'eau ; leur combustion génère des produits hautement toxiques dont certains repartent dans les milieux et impactent la santé des populations (dioxines). Plusieurs affaires graves auront amené ainsi les citoyens à refuser la construction de nouveaux incinérateurs (projets de Laveyron et de Portes-lès-Valence pour la Drôme). En partant de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à la place de déchets non-triés, l'incinération est relancée. Elle a toujours les mêmes inconvénients mais devient attractive économiquement dans un contexte de transition énergétique. En effet, les CSR sont fabriqués à partir de déchets mal triés à fort pouvoir calorifique comme le papier, carton, bois et plastique : leur combustion serait meilleure et le bilan énergétique de l'opération pourrait être donc supérieur. Grâce à l'aide apportée par l'État pour développer de nouvelles ressources énergétiques, c'est une opération rentable pour les promoteurs de ces équipements qui utilisent la chaleur et revendent l'électricité produite par cogénération. Parallèlement, le coût de l'enfouissement des déchets est en hausse. Voilà donc les syndicats de traitement des déchets, les collectivités qui viennent, avec l'argent public, en renfort de l'État pour développer cette filière au service des industriels qui conçoivent

ces « chaudières » et les utilisent. Des opérations de communication essayant de faire croire à des accords gagnants entre collectivités et acteurs économiques, feront-elles oublier aux citoyens les hypothèses suivantes ?

1 Incinérer, c'est polluer : l'incinération des CSR dégagera soufre, azote, chlore, fluor, brome, métaux lourds, dioxines/furanes... Le filtrage des fumées ne règle pas les problèmes mais les transfère seulement au traitement des filtres!

2 Avec les CSR, nous poursuivons deux objectifs opposés : la société devrait engager des plans pour permettre rapidement la diminution des déchets. Les clés de cet effort collectif, exigé désormais par la Loi, seraient la disparition du gaspillage, le développement des filières performantes d'éco conception, de tri, de réemploi ou de recyclage. Si l'objectif est atteint, les déchets seront moins riches en combustible et leur quantité réduite. Alors veut-on réduire les déchets ou produire un combustible ?

3 Ce n'est pas une production d'énergie renouvelable ni soutenable : les objets non-réutilisables transformés en combustibles utilisent encore les ressources non-renouvelables de la planète. Leur combustion contribue massivement au réchauffement climatique. Soyons clairs : quand nous brûlons un gobelet en plastique, nous brûlons encore du pétrole. C'est exactement ce qu'il faut arrêter...

L'atelier déchet a travaillé sur ce sujet avec un collectif d'associations, a rédigé un dossier dans les *épines*, puis l'a diffusé auprès de plusieurs responsables des collectivités. Cette action doit être poursuivie au moment où certaines centrales biomasse pourraient utiliser des CSR !

#### **1.2.6. Perspective**

Voir paragraphe « contexte ». Les projets que nous dénonçons sont complexes et il est difficile de mobiliser la population influencée par des explications aussi simplistes que fausses. Il n'existe pas de solutions technologiques miracles. La seule issue reste la transition énergétique qui demande un changement collectif et individuel. Il faut continuer à en expliquer les enjeux : les adhérents sont des relais importants et doivent continuer à se saisir des dossiers pour transmettre leurs convictions et leurs connaissances à leurs proches...

### **1.3. Limiter l'impact de nos déplacements**

#### **1.3.1. Contexte**

Frapna Drôme Nature Environnement est investie depuis son origine dans le changement indispensable à mettre en place pour réduire l'impact de nos déplacements. Frapna Drôme Nature Environnement aura participé à mettre en place d'autres manières de pratiquer le tourisme et la fréquentation de la nature (opérations « la nature sans ma voiture » et « petits gestes grand changement »). Elle participe à la lutte pour le maintien du réseau ferroviaire, fréquence et desserte, travaille au développement du vélo avec l'association adhérente Roulons en Ville à Vélo, a proposé le covoiturage avec diverses organisations, a contribué aux débats publics sur les autoroutes drômoises, participe à l'association Air Rhône-Alpes pour le contrôle de la qualité de l'air... En 2016, l'association aura participé à l'enquête publique sur le Plan de Déplacement Urbain du territoire de Valence Romans Déplacements -VRD- : De PDU en PDU, ce nouveau cru ne nous laisse pas d'espoir. Les collectivités ne sont toujours pas prêtes à sortir du « tout routier » !

#### **1.3.2. Une recherche de cohérence**

Toutes les animations de l'association intègrent l'objectif d'une limitation de l'impact des transports : incitation à l'achat de production locale, utilisation des transports en commun, des modes de déplacement doux et du covoiturage... En 2017, l'association constate une dégradation du service proposée par les

petites gares drômoises. La fréquence des arrêts diminue et parallèlement les embouteillages augmentent à l'entrée des agglomérations. Dans les *épines* d'automne puis d'hiver, deux articles sont publiés pour dénoncer le tunnel Lyon-Turin et le projet de la gare TGV d'Allan que certains élus veulent relancer. Avec la construction de nouveaux ponts routiers et l'agrandissement de gigantesques carrefours, il s'agit bien de choix d'investissements qui ne répondent pas aux urgences écologiques, et qui se feront au détriment des services locaux pour améliorer santé et qualité de vie de la population drômoise. Nous ne pourrions pas diminuer l'impact de nos transports si nous ne travaillons pas à densifier notre habitat. En 2017, cet enjeu a été aussi au centre des préoccupations dans les avis de l'association sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et dans toutes les actions concernant l'aménagement du territoire, développées plus loin dans ce rapport...

### 1.3.3. Commission consultative aéroport Valence Chabeuil

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) est l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituées par la loi du 11 juillet 1985, elles doivent être consultées pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores. Une commission consultative de l'environnement pour l'équipement drômois est désormais installée : elle peine à se réunir tous les ans, comme l'impose le règlement, et la participation des associations y est très contrainte (refus de présenter un diaporama lors de la dernière séance.) Pourtant, l'aéroport génère des nuisances sonores très importantes. La direction de l'aéroport refuse de les limiter et de les réguler pour permettre aux riverains de retrouver une bonne qualité de vie : une charte de bonne conduite devrait être élaborée en concertation entre les usagers et les riverains. En 2017, malgré la saisine du préfet, la commission ne s'est toujours pas réunie depuis décembre 2015 !



Lettre préfet  
commission consult

### 1.3.4. Communications épines



ED 189  
AEROPORT.pdf

### 1.3.5. Perspective

Frapna Drôme Nature Environnement souhaiterait voir se développer une association ou un atelier défendant les droits du piéton. Les aménagements et leur continuité restent insuffisants pour inciter la population à utiliser ses deux jambes : en ville et en milieu rural... Des schémas de déplacement pédestre sécurisés et une signalétique associée sont à créer d'urgence.

## 1.4. Lutter contre le dérèglement climatique

### 1.4.1. Contexte

Depuis plusieurs années, les variations climatiques ont des incidences constatées sur les milieux, la biodiversité, l'agriculture, la santé, la production énergétique, la disponibilité des ressources en eau et l'économie touristique... La transition devrait être en marche à tous les niveaux de notre organisation : limitation et transfert modal du transport routier et aérien, préservation des espaces boisés agricoles et naturels, production d'énergie renouvelable non-carbonée, chasse aux gaspillages... Si les objectifs sont parfois fixés timidement dans les grands documents de planification, ils ne se déclinent malheureusement pas suffisamment dans les projets et les pratiques. Plutôt que d'animer la prise de conscience et le

changement, certains responsables cultivent le déni et l'inertie, rassemblant les forces les plus conservatrices de la société autour de bricolages dangereux et sans avenir. Plus nous prenons du retard, plus notre espoir d'efficacité s'amenuise, et plus nos efforts devront être importants.

#### 1.4.2. Actions 2017

L'atelier énergie de Frapna Drôme Nature Environnement s'est réuni pour travailler sur cette thématique. Il a rédigé un dossier sur les *épines drômoises* et certains participants ont assisté à des réunions mises en place dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial de l'agglomération Valence Romans. Le travail de l'atelier aura permis de clarifier la position de l'association sur les enjeux climatiques et énergétiques encadrant les avis et positions sur les projets d'énergies renouvelables. (Voir ci-après).



**CONTRIBUTION  
FRAPNA DROME NA**

#### 1.4.3. Communication *épines drômoises*



**ED 189 QUE  
FAISONS NOUS QUI**

#### 1.4.4. Perspective

Nous continuerons à agir pour une prise de conscience indispensable et urgente dans tous les dossiers et dans des communications spécifiques. L'association exige un plan adapté d'action, cohérent, transversal, démocratique et mobilisateur.

### 1.5. Trouver des solutions : négaWatt, centrales citoyennes...

#### 1.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est engagée depuis 40 ans à dénoncer l'impact des différents modes de production centralisée de l'énergie, particulièrement du nucléaire. La plus vertueuse des énergies est celle que l'on ne consomme pas. L'association continue à promouvoir le scénario négaWatt. Avec ses opérations « petits gestes grand changement », l'association appelle à trouver des alternatives collectives et individuelles pour sortir de la boulimie, développer des énergies renouvelables, locales et citoyennes. Le fournisseur en électricité des locaux de Frapna Drôme Nature Environnement est depuis plusieurs années Enercoop.

Dans cette conjoncture, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement n'espèrent pas le « grand soir ». Ils agissent avec réalisme, dans la non-violence et la démocratie, avec détermination. Ils contribuent à informer, à mutualiser les connaissances, à animer les débats, à faire connaître leurs propositions... Ils s'encouragent à vivre individuellement en cohérence avec les objectifs collectifs qu'ils poursuivent : consommation, transports relation interindividuelle... Ils souhaitent que ce mouvement vertueux, porté aussi par d'autres organisations sur tous les territoires, se développe en force et en nombre et parvienne à faire dévier notre trajectoire perdante.

#### 1.5.2. L'énergie pour les citoyens, par les citoyens

EDF, ses filiales RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et Enedis, profitent d'une situation qui pérennise la position historique de l'entreprise. La production continue à guider la consommation dans un mouvement

énergivore qui condamne la planète. Tous les experts le disent : nous devons aller d'urgence vers un modèle où la consommation est prioritairement réduite engageant la mise en œuvre d'une production adaptée et locale. Rendons aux citoyens la gouvernance d'une production électrique diversifiée sur son territoire. En automne 2017, les *épines drômoises* valorise une expérience d'une centrale solaire sur la ville de Valence. Frapna Drôme Nature Environnement a prêté son local en 2017, pour une formation Dr Watt organisée par Enercoop. Cette formation permet à chacun de comprendre et réduire sa consommation d'électricité.

### 1.5.3. Position éolien

Frapna Drôme Nature Environnement est régulièrement sollicitée pour se positionner sur différents projets de production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation. Un premier travail a été mené pour dénoncer le projet de parc éolien de Comblézine dans le Vercors, sur les communes de Léoncel et Ombèze. Les membres de l'atelier ont visité un chantier de parc éolien sur la commune de Montrigaud et ont produit un dossier sur les *épines* de l'hiver sur ce thème.

### 1.5.4. Communication *épines drômoises*



ED 190 CENTRALE SOLAIRE CITOYENNE  
ED 191 EOLIEN.pdf

### 1.5.5. Perspective

Une motion énergie renouvelable sera soumise à l'Assemblée générale de mars 2018. La position plus complète de l'association sera développée dans un document mis à disposition sur le site internet de l'association.

## 2. Pour considérer autrement la nature

### 2.1. Abolir la chasse de divertissement

#### 2.1.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement a toujours dénoncé l'organisation de la chasse française qui échappe à la démocratie. Grâce à une législation ancienne leur donnant pouvoir et financement, les chasseurs s'approprient la faune sauvage et la nature pour leur seul plaisir. L'impact de leur pratique est nié : prélèvement excessif sur certaines espèces en voie de disparition (Tétras Lyre), prédation sans considération pour l'équilibre des écosystèmes, destruction des habitats lors des battues, circulation motorisée dans la nature et surtout insécurité pour tous les promeneurs pendant les périodes d'ouverture.

Cette saison de chasse 2017-2018 a connu 2 accidents mortels de chasse dans la Drôme, un chasseur à Chatillon-en-Diois et un promeneur à Taulignan, mais aucune mesure prise par la préfecture garante de la sécurité publique. Des mesures ont été prises depuis plusieurs années pourtant en Savoie et en Isère suite à des accidents (jours de non-chasse).

Les chasseurs disposent d'une capacité de mobilisation et d'un pouvoir d'influence : aucun responsable politique ne prend le risque de les affronter. Ils sont donc confortés dans leur position, autorisés à faire du prosélytisme dans les écoles, renforçant leur image trompeuse de gestionnaires responsables de la nature.

Il s'agit pourtant d'une petite minorité masculine vieillissante qui s'empare d'un bien commun au détriment de l'intérêt général et tente d'imposer ses valeurs archaïques, guerrières et patriarcales. Frapna

Drôme Nature Environnement appelle à résister, à se rassembler, à libérer la parole de la majorité, à renforcer son argumentaire et à agir.

Depuis 1985, Frapna Drôme Nature Environnement propose d'aider ceux qui veulent faire sortir leur terrain de la chasse (procédure et pancartes mises à disposition). En 2012, l'association a publié le manifeste contre la chasse de divertissement qu'elle continue à diffuser.

Frapna Drôme Nature Environnement, bien que très minoritaire, continue à participer à la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, CDCFS, qui définit les plans de chasse.

### **2.1.2. Participation à la CDCFS**

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi dans le département de la politique du gouvernement dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage. Elle se prononce sur les périodes, les modalités et pratiques de chasse, ainsi que sur celles de destruction des animaux classés nuisibles. Elle est consultée sur l'attribution des plans de chasse. Elle intervient en matière d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier.

La Loi définit la composition de la CDCFS. En Drôme, l'arrêté préfectoral précise :

- Le représentant du Préfet qui préside.
- Le Directeur Départementale des Territoires (DDT) qui rédige les comptes rendus.
- Le Directeur Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.
- Le Délégué de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- 1 représentant des Lieutenants de louveterie.
- Le Président de la fédération de chasse de la Drôme.
- 8 représentants des différents modes de chasse.
- 2 représentants des piégeurs.
- 2 personnes qualifiées en matière scientifique.
- 1 représentant de la propriété forestière privée.
- 1 représentant de la propriété forestière non domaniale.
- Le directeur de l'Office Nationale des Forêts ou son représentant.
- 1 représentant de la Présidente de la Chambre d'Agriculture.
- 3 représentants des intérêts agricoles.
- 2 représentants d'association de protection de la nature (Frapna Drôme Nature Environnement et la Ligue de Protection des Oiseaux).

La composition des CDCFS est donc extrêmement déséquilibrée en faveur des représentants de la chasse et des organismes qui la soutiennent.

Nos représentants en CDCFS rappellent à toutes occasions notre opposition à la chasse de divertissement, et démontrent par leurs interventions les incohérences des chasseurs quand ils se réclament de la défense de l'environnement. (Exemple : baser le nombre de prélèvements sur le taux de reproduction - largement approximatif - plutôt que sur la capacité d'accueil des territoires... ou leur politique pour le petit gibier de montagne...) Deux courriers ont été envoyés au Préfet suite aux commissions, ils sont à ce jour sans réponse. Un événement marquant et révélateur de l'actuel fonctionnement des institutions : malgré la demande du représentant de Frapna Drôme Nature Environnement du retrait d'un classement « nuisible » pour cause de non-respect flagrant des procédures légales, un vote a été demandé et un arrêté pris. Cet arrêté est resté en vigueur malgré le recours de notre association auprès du Préfet.

Une demande a été faite pour l'application de la « directive Deferre » respectée par nombre de départements (pas de chasse sur les chemins et voies publiques), la Drôme ayant remplacé « publiques » par « goudronnés » : sans résultats... Il sera à ce propos intéressant de connaître les résultats de l'enquête sur le meurtre d'un randonneur à Taulignan.



Lettre Préfet liste nuisibles 27 04 2017  
Lettre Préfet voies non-chassables 11 04 2017

### 2.1.3. Film chasseur tueur imposteur

La présentation du film de Kate Amiguet « chasseur tueur imposteur » a été possible au cinéma « les templiers » de Montélimar, débat animé par deux représentants de Frapna drôme Nature Environnement. Une cinquantaine de personnes dont un chasseur étaient présents.

Deux décisions de soutien ont été décidées en CA : au « collectif du 21 septembre » et au « dimanche sans chasse » avec délibérations écrites à faire.

Notre représentant à la CDCFS s'est proposé comme garde particulier assermenté sur les propriétés drômoises de la Frapna (affaire en cours.); ce statut lui confère un pouvoir de police sur ces terrains.



Communiqué du 08  
septembre 2017.pdf

### 2.1.4. Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors et Parc Naturel Régional

Frapna Drôme Nature Environnement participe à la vie du Parc Naturel Régional du Vercors. L'association a participé au comité consultatif de la réserve des Hauts Plateaux du Vercors. Plusieurs réunions ont eu lieu. La réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors « la plus grande réserve naturelle terrestre de France métropolitaine », ça c'est pour la communication. La réalité est autre, la chasse est autorisée, mais c'est dans les statuts ! En 2016 les chasseurs et l'ONF avaient déjà obtenu plus de possibilités et de moyens supplémentaires (pistes et parking réservés) pour la chasse aux gros gibiers en invoquant des dégâts aux arbres, sans fournir aucun chiffre sur les dégâts. Malgré les arguments des associations de protection de la nature qui démontraient l'irrationalité de la demande (courriers), le préfet avait finalement validé.

En 2017, c'est de nouveau reparti avec cette fois la demande de mise en place de miradors fixes pour faciliter la chasse. Nous avons fait remarquer l'irrationalité de cette demande, car en octobre 2017, dans la motion loup du PNRV, il est écrit « La présence du loup a aujourd'hui un véritable impact sur l'équilibre cynégétique » : dans le même temps le lobby Chasse et ONF déplorent les dégâts forestiers des ongulés

mais n'arrivent pas à réaliser les quotas de chasse ; le loup devrait donc être pour eux un allié dans ce domaine.

### **2.1.5. Réserve de chasse de la basse vallée de la Drôme**

L'affaire est simple et néanmoins écœurante... La chasse s'exerce sans aucune restriction sur l'ensemble de la Réserve nationale des Ramières du Val de Drôme. L'État loue la chasse sur l'ensemble du Domaine public fluvial (DPF) situé au cœur de la Réserve (environ 10 km de long sur quelques centaines de mètres de large). Ayant pris conscience qu'il n'existait qu'un peu plus de 1km de Réserve de chasse sur les 80 km du DPF de la Rivière Drôme (une misère), l'État, dans sa grande bonté avait décidé de transformer les 10 km du DPF situés DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES RAMIÈRES, en réserve de chasse. Le Préfet a donc pris un arrêté dans ce sens. Sur un recours contentieux déposé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), l'arrêté de la réserve de chasse et de faune sauvage a été annulé par le tribunal administratif : défaut dans les procédures de consultation... Dans cette affaire, Frapna Drôme Nature Environnement a déploré l'engagement du président de la CCVD au côté des chasseurs, contre cette réserve : une position incohérente alors qu'il est aussi président de la Biovallée... Mais les oiseaux n'ont pas le droit de vote ! La chasse a donc repris sur la TOTALITÉ de la Réserve naturelle et sur le lac des Freydières et les oiseaux hivernants ont vu leurs effectifs redescendre au niveau (très bas) de l'avant-réserve de chasse. Les interventions auprès du préfet et des responsables locaux sont restées sans effet en 2016. En janvier 2017, un circuit a été organisé par l'association pour faire connaître le lac des Freydières, la richesse de sa biodiversité et l'urgence de remettre en place la réserve de chasse... Frapna Drôme Nature Environnement souhaite continuer à mobiliser tous ceux qui apprécient la nature pour appuyer la remise en place de la réserve par l'administration. Une proposition pour relancer le dossier a été rédigée et publiée dans les *épines drômoises* de l'automne (voir ci-dessous.)

### **2.1.6. Diffusion du manifeste**

Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement a été diffusé par voie postale et sur les stands. Ce livret désormais épuisé devra être réimprimé en 2018.

### **2.1.7. Sortir ses terrains de la chasse**

Frapna Drôme Nature Environnement a pu accompagner 2 propriétaires pour les aider à sortir leur terrain de la chasse. Une centaine de pancartes « réserve de chasse » ont été vendues au cours de l'année pour équiper différents espaces.



**PANNEAU CHASSE  
INTERDITE.pdf**

### **2.1.8. Communication épines**



**ED190 CHASSE  
RESERVE RAMIERES**

### **2.1.9. Perspective**

En 2018, l'association poursuivra les actions listées ci-dessus et continuera à libérer la parole du public pour que notre société sorte de la chasse de divertissement. Le livret pour l'abolition sera retiré en lançant un



appel à don pour le financer, la confluence sera développée avec les randonneurs et les associations militant pour le bien-être animal.

## 2.2. Favoriser la biodiversité

### 2.2.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement place la Nature et la biodiversité au centre de ses préoccupations. Elle milite pour une cohabitation pacifique et harmonieuse avec les autres êtres vivants, pour la préservation et le partage d'une Nature riche et diversifiée, de milieux naturels permettant d'accueillir une biodiversité la plus complète possible. Elle mesure notre responsabilité dans la préservation de ce patrimoine naturel, pour lui-même d'abord, mais aussi pour les générations futures considérant les innombrables services qu'il nous procure. Non seulement la Nature ne peut se défendre seule face à l'appétit croissant de l'humanité mais il est nécessaire que certains hommes (à défaut de tous pour l'instant) s'investissent plus particulièrement pour le faire. La vie des hommes ne peut non plus se déconnecter de la Nature, véritable bien commun, condition de la vie pour tous. Parmi les multiples services dont elle nous fait bénéficier il en est un auquel les adhérents de l'Association sont attachés : elle nous procure de la beauté (gratuitement), une plus grande qualité de vie et du bonheur pour qui sait en profiter.

Malheureusement, le constat est fait d'un effondrement massif de la biodiversité à l'échelle globale et cela en raison de l'activité croissante des hommes (exploitation effrénée des ressources, occupation de l'espace, rejets et pollutions, croissance démographique, réchauffement climatique, chasse...). A l'échelle de notre département, les signes sont parfois trompeurs avec la réapparition de quelques espèces bien visibles et emblématiques comme les vautours, les bouquetins, le loup, mais la Nature dite « ordinaire », elle, continue à disparaître presque imperceptiblement comme les oiseaux de nos campagnes, les batraciens, de nombreux insectes (abeilles sauvages, papillons...). Frapna Drôme Nature Environnement considère que notre mode de vie consumériste à outrance, notre ignorance ou au mieux notre indifférence, est responsable de cet état de fait. Dans le numéro d'hiver, les *épines drômoises* ont relayé le cri d'alarme des 15000 scientifiques sur l'état de la planète publié par le Journal Le Monde (voir paragraphe 2.2.13).

Mieux connaître, faire découvrir la Nature, mais aussi provoquer un débat citoyen sur l'ensemble des activités humaines, retrouver une capacité à vivre plus sobrement, à considérer la Nature autrement (que comme un gâteau à consommer sans modération et le plus vite possible) sont les clefs du maintien d'une biodiversité riche et d'un niveau de vie acceptable et durable pour les humains : une grande partie des activités de Frapna Drôme Nature Environnement a donc cette finalité sur le long terme. Les effets ne sont pas souvent perceptibles à court terme, mais le message de l'Association a sans nul doute contribué et contribue encore au changement (trop lent) des mentalités. Aujourd'hui, les avancées et les lois qui ont permis une meilleure prise en compte de la biodiversité sont sans cesse remises en cause, au gré des changements politiques notamment, preuve que la nécessité d'adapter les activités humaines à la capacité réelle de notre planète n'est pas encore intégrée par tous, loin s'en faut, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'être vigilants.

### 2.2.2. Liste des actions sentinelles concernant les atteintes aux milieux ou à des espèces protégées

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'informations et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, nous invitons régulièrement le lecteur des *épines* à s'impliquer dans cette action. Nous sommes aussi à l'écoute de particuliers qui sollicitent

directement l'association. Nous les accompagnons pour trouver ensemble des réponses notamment pour interpeler les services publics concernés.

Objet des fiches alertes 2017 : 84

- Eau : rejets, projets impactant pour l'eau etc. (8)
- Faune : identification d'espèce, animaux blessés, informations etc. (25)
- Atteinte au milieu : quad etc. (1)
- Réglementation : chasse, installations classées, Parc régional etc. Aménagement du territoire : Plan local d'urbanisme, constructions illicites etc. (50 fiches)
- Pollution : Décharges sauvages, pollution lumineuse, pollution visuelle etc. (10 fiches)

### **2.2.3. Participation à des enquêtes publiques**

La biodiversité est mise au cœur des préoccupations de l'Association non seulement dans la vision qu'elle défend de nos modes de vie et de consommation, nos façons de nous déplacer, d'habiter... mais aussi de l'organisation du territoire et de l'urbanisation. Les PLU en sont une des premières étapes mais Frapna Drôme Nature Environnement s'est mobilisé et continuera à le faire sur l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement Durable et d'égalité du territoire) et notamment sur les volets biodiversité avec l'intégration du SRCE (Schéma Régional de Cohérence écologique). Il est question ici des corridors biologiques mais aussi des infrastructures qui consomment de l'espace, des milieux naturels... Nous étions présents à la réunion de concertation Drôme-Ardèche et une contribution écrite a été soumise aux politiques et aux rédacteurs chargés du projet.

Lire à ce sujet les paragraphes 3.2.3 et 3.2.6...

### **2.2.4. Pour défendre le loup**

Notre département est particulièrement concerné par la conservation du loup et la cohabitation de cette espèce avec les activités d'élevage. La Drôme et les zones limitrophes des quatre départements alpins voisins pourraient abriter de l'ordre d'un sixième à un dixième de la population des loups présents en France. En 2017, notre association a désigné Roger MATHIEU comme référent « grand prédateur ». Celui-ci a animé un atelier naturaliste au siège de l'association, réalisé trois conférences sur le thème du loup drômois (Crest et Bourg-lès-Valence) et dirigé la rédaction d'un dossier Loup publié dans les dernières *épines drômoises*.

Les groupes de pression qui exigent l'éradication du loup en France ont trouvé un nouveau cheval de bataille que l'on peut présenter ainsi : « Tous les loups français sont des hybrides mi chien, mi loup : il faut donc les éliminer ». Le 22 novembre 2017, un groupe d'anti-loups (qui se revendiquent comme tel), organisaient une conférence de presse à la chambre d'agriculture de Grenoble. Ils étaient accompagnés par un laboratoire allemand (ForGen) censé démontrer que les loups français n'étaient pas des vrais loups mais des « chiens-loups ». Le 28 novembre 2017, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) réagissait officiellement à cette conférence de presse en publiant une mise au point de trois pages (téléchargeable sur le site de Frapna Drôme Nature Environnement : <http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/favoriser-la-biodiversite/faune-flore-sauvages>). Cette réponse réaffirme, qu'en France, les loups sont bien des loups et les taux d'hybridation restent faibles et conformes à ce que l'on trouve, en moyenne, partout en Europe (entre 5 et 10 %). Dans sa mise au point, l'ONCFS critique, point par point, la méthodologie du laboratoire allemand dont le rapport, présenté le 22 novembre 2017, accumule les erreurs et approximations. Le laboratoire allemand qui, détail important, ne possède aucune certification en matière de génétique du loup. A la lecture de la mise au point de l'ONCFS on se dit, qu'au mieux, le laboratoire ForGen s'est fait piéger par des activistes anti-loups en allant bien au-delà de ses

compétences scientifiques ; au pire, cette entreprise allemande qui entretient de multiples relations commerciales avec des éleveurs a participé, sciemment, à une opération purement politique visant à abâtardir les loups et à discréditer le travail des services de l'État sur le dossier loup. Dans le premier cas il s'agirait d'une boulette scientifique et dans le second d'une supercherie. Biologistes, chercheurs et naturalistes, s'interrogent et travaillent sur l'hybridation des loups au contact des chiens errants. En Europe et sauf exceptions localisées, l'hybridation (qui, alors que chien et loup sont de la même espèce, devrait s'appeler « métissage ») reste faible, autour de 5 %. En clair, environ 5 % des loups européens se sont croisés avec des chiens dans les deux ou trois dernières générations (parents ou grands-parents). Ce phénomène est la conséquence de l'action de l'Homme qui laisse divaguer les chiens et déstabilise les meutes de loups par les tirs légaux ou le braconnage. La solution, simple et peu coûteuse, passe par un sévère contrôle de la divagation des chiens et une réduction des persécutions concernant les meutes de loups.

Pour comprendre l'hybridation du loup, Frapna Drôme Nature Environnement a élaboré un document d'une vingtaine de pages, rédigé par Roger Mathieu. Ce texte qui s'adresse à un public non spécialiste, dresse un point complet sur l'hybridation du loup d'après une vingtaine de publications internationales parmi les plus pertinentes et les plus récentes. Le document « L'hybridation du loup : un vrai/faux problème » peut être téléchargé gratuitement sur le site de Frapna Drôme Nature Environnement nature environnement. <http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/favoriser-la-biodiversite/faune-flore-sauvages>



**Communiqué**  
Frapna Drôme Natu

#### **2.2.5. Pour défendre le castor**

Cette autre espèce emblématique des milieux aquatiques de la Région, malgré son statut d'espèce protégée, subit des agressions régulières ou des destructions de son habitat. Plusieurs affaires de destruction directes de castors ou de démantèlement de barrages ont été rapportées sur le Haut-Diois. En mai 2017, l'association a déposé une plainte simple auprès du procureur de la république pour la destruction de plusieurs barrages de castors sur le ruisseau des Bialats à Menglon. Les traces de tracteurs relevées sur chaque emplacement de barrages détruits ne laissent aucun doute sur l'intentionnalité de ces actes de vandalisme.



**PLAINTÉ**  
CASTOR.pdf

#### **2.2.6. Protection des écrevisses à pattes blanches**

L'association a été sollicitée pour avis sur la rivière Sépie et l'impact d'une distillerie sur les populations d'écrevisses bien moins nombreuses à l'aval de l'entreprise. Des recommandations ont pu être proposées.



**V2 - Rivière Sépie,**  
SMRD, avis FRAPNA

### 2.2.7. Défense des milieux naturels

Si la Drôme est riche de nombreux milieux naturels, de montagne notamment, encore vastes et sauvages, les milieux de plaine, la Nature ordinaire, au contact des zones plus agricoles et urbanisées subit des pressions importantes. L'Association défend une compatibilité et une imbrication entre les activités humaines et la Nature qui ne doit pas se résumer à des milieux d'exceptions éloignés des hommes, voire inaccessibles. La Nature doit pouvoir être présente dans nos campagnes, dans nos villes et continuer à émerveiller, à étonner, à offrir des services indispensables au fonctionnement efficace des écosystèmes et favorables à la qualité de vie.

- Châteauneuf-de-Galaure : un recours gracieux a été déposé contre le PLU de cette commune qui favorisait une extension démesurée d'un camping sur une zone humide.
- Aix-en-Diois : sous l'impulsion d'adhérents locaux, la commune a été mise en demeure pour laisser détruire des pelouses sèches et des coteaux en bord de Drôme par des pistes sauvages de moto-cross.
- Valence : Frapna Drôme Environnement a dénoncé, dans l'enquête publique, la destruction prévue d'une ripisylve résiduelle sur la zone de Mauboule alors que celle-ci devrait au contraire faire l'objet d'une protection même (et justement) au milieu d'une zone très artificialisée.

Sur les différents PLU sur lesquels l'Association intervient, cette vigilance par rapport aux milieux agricoles et Naturels est systématiquement une priorité ; le maintien de ces espaces, leurs connexions par une trame verte, bleue, nuit est essentiel. Nos contributions construites collectivement par des adhérents locaux, appuyés par des administrateurs mobilisés sur ces sujets, sont souvent pertinentes et appréciées par les Commissaires enquêteurs qui les utilisent régulièrement dans leurs rendus et conclusions. (Voir sur ces sujets le paragraphe concernant l'aménagement du territoire dans le chapitre 3.)



23 01 17 Lettre



24 01 17 Recours



Contribution

maire Solagne-en-Diois Recours gracieux PLU Châteauneuf-de-Galaure Frapna Drôme Nature Environnement

### 2.2.8. Eolien et biodiversité

Si Frapna Drôme Nature Environnement soutient *a priori* le développement de l'énergie éolienne, elle reste vigilante par rapport à son impact sur la biodiversité. L'implantation d'éoliennes sur des zones naturelles, éloignées des zones de consommation, sur des zones de passage migratoire ou de circulation de la faune ailée (rapaces, chiroptères...) n'est pas souhaitable. L'association s'est ainsi opposée à leur implantation sur le site de Comblézine, près du col de la Bataille. (Lire sur ce sujet le paragraphe concernant les énergies renouvelables dans le chapitre 1).



Avis Frapna Drôme  
Nature Environnement

### 2.2.9. Mobilisation contre les coupes rases

Frapna Drôme Nature Environnement continue à alerter sur les menaces qui planent sur la forêt drômoise avec les grandes centrales biomasse comme celles de Tricastin ou de Gardanne plus au sud. La pression est mise sur les propriétaires privés peu scrupuleux pour faire un peu d'argent facile. Les adhérents sont invités à surveiller les boisements pour essayer de déjouer certaines coupes abusives ou les dénoncer, à posteriori malheureusement, pour limiter des dégâts à venir... En 2017, plusieurs coupes rases ont encore

impacté nos milieux. Sur le Roubion, ce sont plus de 3 ha de ripisylve qui ont ainsi disparu, certaines en zone Natura 2000. L'association contribue à mobiliser les services de l'état, les techniciens des contrats de rivière et la population pour arrêter le massacre. Sur Alex, un espace boisé classé a été défriché entièrement et cultivé, l'association a saisi la municipalité sans qu'une réparation intervienne. Contrairement à la volonté de certains exploitants forestiers, il faut veiller à maintenir les espaces boisés classés dans les Plan locaux d'urbanisme !



Lettre Maire ALLEX  
09 02 2017.pdf

#### **2.2.10. Journée chamois 2017**

La Journée « chamois » a été reconduite cette année au mois d'octobre à Sainte-Eulalie ; elle permet de sensibiliser le grand public à cette espèce emblématique et pourtant finalement peu connue et à la destruction inadmissible de plus de 700 chamois par la chasse de loisir (le chamois ne posant aucun problème aux activités humaines).



Plan chasse



Communiqué

chamois 2017 2018.jjournée chamois.pdf

#### **2.2.11. Fête de la nature**

Comme chaque année, des naturalistes de l'Association se mobilisent pour participer à cette manifestation qui met à l'honneur et en lumière la Nature. La médiatisation permet en effet de toucher un public plus vaste et on peut espérer que celui-ci puisse rester mobilisé tout au long de l'année non seulement pour regarder et admirer mais aussi pour défendre la Nature.

Deux conférences :

- « L'histoire du loup drômois, hier, aujourd'hui et demain ? »
- « Des abeilles et des hommes »

Quatre visites ou sorties :

- Un jardin dédié à la biodiversité ou comment aménager son jardin pour accueillir la Nature,
- Un potager collaboratif en ville avec l'accueil du public sur le jardin partagé expérimental des Trinitaires.
- Au rendez-vous des oiseaux : une découverte des bords de la Drôme et du lac des Freydières à travers les chants d'oiseaux.
- Zones humides de Châteauneuf-de-Galaure : menaces sur des milieux riches et fragiles.

L'ensemble de ces propositions a pu réunir entre une petite dizaine à plus de 60 personnes. Ces dernières ont pu mieux appréhender le fonctionnement de certains milieux naturels et les menaces éventuelles qui pèsent sur eux mais aussi comprendre comment agir pour favoriser la biodiversité.

#### **2.2.12. Tête en l'air 2017**

Le spectacle extraordinaire des oiseaux migrateurs est propice à la sensibilisation à la beauté et la magie de la Nature. Cette année encore, l'opération a été reconduite au port de l'Épervière, mais a été annulée à la dernière minute pour cause de météo défavorable.



Plaisir du printemps  
communiqué Frapna:

### 2.2.13. Dossiers épines



ED 191 CRI ALARME  
SCIENTIFIQUES.pdf



ED 191 LOUP.pdf

### 2.2.14. Perspective

Nous sommes souvent renvoyés à notre passion pour la nature, comme certains sont passionnés par le foot ou la peinture ! Certains responsables veulent continuer à faire des arbitrages entre différents usages de l'espace en nous confrontant à d'autres passionnés... Notre association doit rappeler, dans toutes ses actions, que la Nature est une composante indispensable de notre survie. Si nous détruisons l'équilibre naturel qui construit notre environnement, nous détruisons l'espèce humaine. Nous continuerons à alerter et informer sur l'effondrement de la biodiversité : c'est un enjeu écologique majeur.

## 2.3. Mutualiser nos connaissances : mardis naturalistes, inventaires...

### 2.3.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement a valorisé les compétences des adhérents naturalistes et fait partager au plus grand nombre connaissances et enjeux de la protection de la biodiversité. L'information et l'éducation du public est la priorité de l'Association qui affirme sa volonté de mutualiser les connaissances, de former les adhérents, de sensibiliser les élus... Fête de la nature, journées tête en l'air, 24h naturalistes, ateliers naturalistes, agenda des sorties proposent depuis de nombreuses années des rendez-vous que l'association reconduit au rythme de l'investissement des adhérents.

### 2.3.2. 24h naturalistes

Les 24 heures naturalistes ont eu lieu les 13 et 14 mai à Saint-Donat-sur-Herbasse. Le principe : des naturalistes bénévoles se regroupent pour faire un inventaire le plus complet possible de la faune et de la flore d'une commune. L'objectif est de compléter les connaissances sur la biodiversité et de sensibiliser les habitants sur les extraordinaires richesses qui les entourent et sur la nécessité de les préserver. L'opération a rassemblé une trentaine de participants. Cette année, une nouvelle formule a été mise en place : les inventaires ont commencé pour ceux qui le souhaitaient dès le vendredi soir et le samedi matin. La prospection collective s'est déroulée le samedi après-midi. Un diaporama de photos avec commentaires sur les premières découvertes a été présenté le samedi soir. Le dimanche, une balade/prospection a clôturé l'événement.



Communiqué de  
Frapna Drôme Natu:

### 2.3.3. Ateliers naturalistes

Des ateliers naturalistes se sont déroulés de manière régulière tout au long de l'année. Ils permettent de mieux connaître la faune et la flore locale et s'adresse à tous les niveaux, de l'initiation au perfectionnement.

Ces ateliers ont été suivis et organisés par quelques adhérents récurrents et ont réuni entre une dizaine et une trentaine de participants par séance. Pour chaque atelier, une thématique est choisie collectivement au

préalable. Une personne du groupe ou un invité anime la séance avec un apport de connaissances suivi de jeux, quiz collectifs, travaux pratiques ou échanges. Les traces d'animaux, le dessin naturaliste, le Frelon asiatique, les amphibiens, les familles de fleurs, le Loup sont les sujets qui ont été abordés cette année. Quelques ateliers ont aussi été organisés afin de préparer les 24 heures naturalistes. Les ateliers ont contribué à la réalisation de plusieurs dossiers sur les *épines drômoises* (voir ci-dessous).

#### 2.3.4. Favoriser la biodiversité même en ville

A la demande de l'EPADH de l'Olivier à Valence, l'Association a pu faire un état des lieux du petit parc attenant et proposer des plantations variées et plus propices non seulement à la biodiversité mais aussi à l'éveil des patients et de leurs familles sur cette thématique.

#### 2.3.5. Communications épines



#### 2.3.6. Perspective

Ces travaux en contact avec le public ou des partenaires sont à poursuivre. Partager le plaisir de la fréquentation de la nature permet de partager nos préoccupations pour l'environnement...

## 3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

### 3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

#### 3.1.1. Contexte

Gardons une place suffisante pour la nature mais aussi pour l'agriculture, les commerces, les industries, les maisons, les équipements et transports... Le choix de l'occupation des sols organise le futur projet de vie de notre territoire. Ce choix se fait à travers l'élaboration des documents d'urbanisme. Pour décider de notre futur projet de vie, nous devons donc ensemble participer à cette élaboration : PLU (Plan Local d'Urbanisme), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), POS (Plan d'Occupation des Sols), Carte Communale. Depuis plusieurs années, notre association essaye d'animer les débats pour que les citoyens participent plus nombreux pour défendre l'environnement et une qualité de vie. L'outil « aménagement du territoire pour tous », avec les posters et les plaquettes associées est un support pertinent pour ces actions. Des formations au siège de l'association permettent à un réseau de référents de disposer de connaissances et d'outils.

#### 3.1.2. Formation action documents d'urbanisme

Dans le contexte de l'approbation en 2017 du Schéma de Cohérence Territorial du Grand Rovaltain (territoire Tain/Tournon, Romans/Bourg-de-Péage et Valence), de l'impact de l'application de récentes lois sur l'urbanisme : Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et Loi dite « Macron » (notamment sur « les bâtiments isolés en zones agricole et naturelle), l'élaboration de nombreux documents de planification urbaine est intervenue en 2017.

De plus, la fin de validité des Plans d'Occupation des Sols de nombreuses communes à compter du 27 mars 2017 ( cette fin de validité des Plans d'Occupation des Sols était prévue par la Loi « Solidarité et

Renouvellement Urbain- SRU » de décembre 2000 et avait été repoussée d'année en année), s'est traduit pour 70 communes du département par la « déclaration de non opposabilité » de leur Plan d'Occupation des Sols et par la seule possibilité pour toute extension urbaine de faire application des prescriptions du Règlement National d'Urbanisme-RNU-. Cette situation pourtant prévisible depuis décembre 2000, a conduit de nombreuses communes à engager l'élaboration à marche forcée de nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

La « disparition » des Plans d'Occupation des Sols constitue une avancée puisque les communes se dotent et se doteront désormais de véritables documents de planification urbaine, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les PLU ne sont pas de simples « zonages » permettant de savoir quelles sont les parcelles constructibles... ils dessinent toute une organisation de préservation de l'environnement (eau, air, terres naturelles et agricoles) et de mise en œuvre de mobilités adaptées à la transition énergétique. Les PLU constituent des projets de « sociétés » qui prévoient, par exemple :

- Quelle population nouvelle ?
- Quelle population au regard des revenus et de la mixité sociale ?
- Quelles activités avec quels emplois ?

Comprendre le PLU existant ou à venir de son territoire relève d'une démarche citoyenne élémentaire, particulièrement pour les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement, conscients des enjeux écologiques. Pour constituer un réseau de référents, l'association a réalisé avec des adhérents, en 2017 deux (2) formations-action « Territoires » et une troisième est en cours depuis février 2018. Ces formations-action comportent trois « modules » de 2 h 30 à 3 h 00 (de 18 h à 20 h 30).

### **3.1.3. Participation active à la CDPENAF en concertation avec la Confédération Paysanne et Terre de Liens.**

Nous avons été représentées à toutes les réunions de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) tenues de mars 2017 à mars 2018. Toutes les réunions de cette Commission départementale ont été préparées par le groupe de travail « Territoires » auquel ont participé un ou deux membres de la Confédération Paysanne. Ce groupe de travail a ainsi examiné douze (12) Élaboration/Révision de Plans d'Urbanisme, six (6) Modifications de Plans d'Urbanisme et dix-neuf (19) « permis de construire » dont dix (10) pour des parcs photovoltaïques et 2 pour des voies de contournement (déviations) de villages.

*Enseignements tirés de notre participation à la CDPENAF :*

L'examen des PLU montre que les SCoT constituent un cadre utile pour éviter les « débordements » des PLU : taux de croissance démographique anormalement élevés pris en compte par certaines communes, consommations d'espace excessives au regard de la croissance de population et du nombre de logements attendus, trop faibles densités de logement par hectare, formes urbaines inadaptées (nombreux lotissements de maisons individuelles), typologie de l'habitat donnant peu de place à l'habitat intermédiaire ou groupé et aux petits collectifs.

Les deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvés (SCoT des « Rives du Rhône » pour le Nord Drôme, SCoT du « Grand Rovaltain Drôme Ardèche » pour le centre Drôme montrent leurs faibles niveaux d'exigence en termes notamment de « densités de logements par hectare » et donc de consommation d'espace. Les hypothèses de croissance de population prises en compte par ces deux SCoT



sont également trop fortes puisqu'elles supposent une poursuite durable de migrations de populations vers leurs deux territoires...

Pour autant, ils cadrent certaines « dérives » observées avant leur approbation, les Plans d'Urbanisme récents font preuve de plus de « modération » notamment pour la consommation d'espaces agricoles et naturels. Les Plans d'urbanisme examinés en CDPENAF montrent que les communes avaient constitué des « réserves foncières » considérables » antérieurement.

Les consommations d'espace plus modérées que ces Plans proposent, résultent de ces réserves foncières, de « tours de passe-passe » entre zones urbaines, zones agricoles et zones naturelles, d'appellations erronées et frauduleuses en ce qui concerne les concepts de « dents creuses » ou de zones urbaines (ainsi les zones naturelles NB des Plans d'Occupation des Sols (POS) sont considérées lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme comme des zones urbaines).

Il a été de ce fait constaté que les communes qui ont élaboré des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) alors qu'elles disposaient préalablement de POS, disposaient de superficies trop élevées de zones urbaines au regard de leurs besoins et pouvaient en reclasser une partie en zones agricoles ou naturelles.

#### *Fonctionnement de la CDPENAF*

Cette Commission était depuis sa création (sa dénomination était alors Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles-CDCEA) un intéressant lieu de co-construction des avis portés sur les projets examinés par l'ensemble de ses membres (services de l'État, élus, représentants de la profession agricole, chambres consulaires, associations de défense de l'environnement). Nous regrettons que cette Commission départementale où les débats étaient contradictoires mais riches, voie au fil des années, l'expression de ses membres de plus en plus contrainte.

#### **3.1.4. Dossiers épines**



ED 188

CHATEAUNEUF DE G

#### **3.1.5. Perspective**

Notre association doit participer aux débats à enjeux sur certains territoires de Drôme et Ardèche et sur les schémas et plans élaborés par les Syndicats ou collectivités territoriales les plus importants pour le devenir de nos territoires en faisant connaître ses avis par des contributions argumentées. Depuis 2018, les communautés de communes ou d'agglomérations peuvent engager des plans locaux d'urbanisme intercommunaux – PLUI- (la communauté de communes Rhône Crussol a ainsi décidé d'engager un plan local d'urbanisme intercommunal), Valence Romans Agglo a élaboré son plan air, climat énergie (PCAET) sans réelle concertation, Les communautés de communes de Crest et de Saillans (45 communes, 45 000 habitants) engagent un Schéma de Cohérence Territoriale -SCoT- (le Diois ne parvient semble-t-il pas à se positionner sur la nécessité d'un tel schéma), à l'initiative de la communauté d'agglomération de Montélimar, 12 communautés d'agglomération et de communes, 171 communes et 130 000 habitants.

Sur nos départements de la Drôme et de l'Ardèche, beaucoup de territoires vont ainsi voir évoluer leurs documents de planification urbaine à l'échelle de « grands territoires », de communautés d'agglomération et de communautés de communes (plans d'urbanisme intercommunaux) et de chaque commune.

Notre association avec la Frapna Ardèche a ainsi porté une contribution en août 2017 pour le plan local d'urbanisme de Tournon et celui de Soyons. (Voir paragraphe 3.2.3)

## 3.2. Préserver les terres agricoles et les milieux naturels

### 3.2.1. Contexte

Les assemblées générales de l'association ont décidé de deux motions qui encadrent les travaux de l'association sur l'aménagement du territoire :

**1 Motion « la nature n'est pas à vendre » :** Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée Générale le 21 mars 2014, saisis du projet d'un CenterParcs porté par le Groupe Pierre et Vacances sur la forêt des Avenières à Roybon, constatent :

- L'implantation du projet détruira d'une manière irréversible l'équilibre hydraulique fragile, la flore, la faune et les milieux sensibles d'un territoire de plus de 200 ha ;
- Son fonctionnement génèrera gaspillage énergétique, gaz à effet de serre, déchets et pollution ;
- Les mesures compensatoires prévues, dont certaines sur des zones éloignées, ne permettront jamais de retrouver la biodiversité et les fonctions écologiques de ce territoire ; la compensation est la dernière étape d'un triptyque Éviter, Réduire, Compenser.
- Le projet devrait être évité : il n'existe que dans l'objectif de générer des profits privés à court terme permis par une niche fiscale. L'économie touristique développée ici n'est ni éthique, ni durable mais contraire à l'intérêt général.

Pour ces raisons, les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent pour que tout soit mis en œuvre pour que ce projet ne se réalise pas. Plus généralement, les adhérents de la FRAPNA Drôme refusent le principe de mesures compensatoires pour des projets évitables : reprenant la délibération du conseil d'administration de l'Union Régionale FRAPNA du 15 mars 2010, ils s'opposent au marché de la biodiversité qui permet à un opérateur d'acheter des hectares de milieux naturels ou d'acquérir des parts d'une structure gestionnaire d'espaces naturels, en compensation des hectares de nature que son projet détruira.

**2 Motion pour la conservation des espaces agricoles :** Pendant la décennie 2000-2010, la surface agricole utile (SAU) de Rhône-Alpes a diminué de 6 %. C'est la première région française consommatrice de terres agricoles en France. La SAU drômoise a perdu 26 493 ha soit une diminution 12 %, le plus fort taux régional. Cette perte résulte de politiques d'aménagement laxistes qui privilégient un développement de l'habitat et des activités commerciales et industrielles sur les terrains agricoles. Cette solution de facilité qui ne peut pas perdurer, permet aux responsables de ne pas intervenir sur les logements vacants, de ne pas reconstruire la « ville sur la ville » et de ne pas requalifier et densifier des zones d'activités existantes.

C'est ainsi que les POS, PLU et cartes communales ont détruit et gaspillé ces importantes surfaces agricoles dont une partie significative était irriguée. Cette destruction a pour conséquence une diminution des productions agricoles et alimentaires locales. Constatant que les zones d'urbanisation programmées dans les documents d'urbanisme existants permettent de répondre largement aux besoins de logement et d'activités de la population drômoise, la FRAPNA - Section Drôme réunie en assemblée générale le 16 mars 2012 agira dans le cadre des révisions des SCoT, PLU et cartes communales, pour que : « Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne devienne constructible ». Constatant que la Drôme subit des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et souhaitant que la population drômoise continue à bénéficier de productions alimentaires locales l'Assemblée générale demande que : « Plus aucun terrain desservi par un réseau d'irrigation ne soit urbanisé, même s'il est classé en zone constructible dans un document d'urbanisme ».

### 3.2.2. Recours juridiques

Seul le recours juridique porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble par un collectif d'adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement et des habitants de Châteauneuf-de-Galaure soutenus par notre association est en cours devant cette juridiction. Ce recours est relatif à l'extension du camping de la commune à proximité de l'Herbasse inscrit au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2016. Cette extension du terrain de camping qui se réalise sur des zones humides et des terres agricoles a fait l'objet d'une Réserve explicite du commissaire-enquêteur dans son Rapport et ses Conclusions à l'issue d'une enquête publique prolongée (lire aussi paragraphe 2.2.3 et 3.1.4).

### 3.2.3. Contributions aux enquêtes publiques

Frapna Drôme Nature Environnement a contribué à plusieurs enquêtes publiques concernant l'aménagement du territoire : elle l'a fait directement ou en apportant sa contribution à des adhérents de ses localités (PLU de Tournon sur Rhône, PLU de Soyons, PLU des Granges-Gontardes) et a aidé les adhérents de plusieurs localités à constituer leur contribution.



Contribution



CONTRIBUTION EP

Frapna Drôme Nature Environnement  
PLU SOYONS 20 06 2

### 3.2.4. Les avis de l'association à la CDPENAF et à la CDNPS : Commission

#### Départementales de Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers et Commission Départementales de la Nature des Paysages et des Sites

Frapna Drôme Nature Environnement participe à de nombreuses commissions départementales. Cette participation lui permet de prendre connaissance des nouveaux projets sur le territoire dans les domaines du développement économique, de l'urbanisme, de l'agriculture, des sites et paysages, des carrières, de l'eau (SDAGE, SAGE, captages, inondations, etc.),... et d'exprimer les points de vue de ses adhérents.

Sa participation aux différentes Commissions Départementales lui permet d'avoir une connaissance et une vision transversale des différents dossiers du territoire.

*Commission Départementales de Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) :* Cette commission se réunit 9 à 10 fois par an sous la présidence du Préfet ou du Secrétaire Général de la Préfecture. Elle examine tous les projets pouvant porter atteinte aux espaces agricoles, naturels et forestiers, tout particulièrement les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes communales et les projets de bâtiments ou d'installations pouvant affecter ces espaces. En 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a participé à cette commission départementale aussi largement que sa représentation par ses adhérents dans cette commission était possible. L'arrêté préfectoral créant cette commission prévoyait en effet que ne pouvaient y participer que son Président ou un membre dûment mandaté pour l'ensemble des réunions annuelles de la commission. Une telle rédaction de l'arrêté préfectoral rendait évidemment très difficile la représentation de Frapna Drôme Nature Environnement. Après avoir marqué son désaccord sur cet arrêté auprès du Secrétaire Général de la préfecture et en s'abstenant de siéger à deux ou trois réunions, Frapna Drôme Nature Environnement a fait valoir les textes réglementaires nationaux instituant ces commissions départementales et obtenu avec l'appui de son avocate, la modification de l'arrêté pris par le Préfet de la Drôme. Ainsi, tout adhérent dûment mandaté peut représenter Frapna Drôme Nature Environnement pour chacune de ces réunions.

Ces réunions sont préparées lors d'une réunion particulière de l'atelier « Territoires ». Lors de ces réunions sont examinés cinq à six dossiers d'élaboration, de révision ou de modification de Plans Locaux d'Urbanisme ou de Cartes communales avant même que ces projets ne fassent l'objet des enquêtes

publiques réglementaires. En 2017, un représentant de la Confédération Paysanne a travaillé avec le groupe. (Lire aussi sur ce sujet le paragraphe 3.1.3)

*Commission Départementales de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) :* La CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (art. R 341-16 Code environnement). Frapna Drôme Nature Environnement a participé en 2017 à trois formations de cette commission : 1) Formation spécialisée des sites et des paysages qui prend l'initiative des inscriptions et classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme. 2) Formation spécialisée des carrières qui élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières. 3) Formation spécialisée de la faune sauvage captive qui émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Les réunions sont préparées collectivement avec un regard croisé sur les différents dossiers mis aux ordres du jour. Cette année, notre association aura participé aux réunions suivantes :

CDNPS 24 janvier : Forêt de Saoû ; Éolien Montrigaux ; Éolien Thivolet ; Combe Laval

CDNPS 14 mars : Carrières Roffat Mercuriol ; SECO Saint-Marcel-lès-Valence ; Vicat Donzère

CDNPS 11 mai : PLU Les Granges-Gontardes

CDNPS 27 juin : Carrières Granulats de la Drôme, Les Granges G

CDNPS 5 septembre : Chantier Mirmande ; Forêt de Saoû ; PLU Eurre

CDNPS 7 novembre : La Jarjatte ; Châteauneuf-sur-Isère ; Portes- les-Valence

### **3.2.5. CDAC, commission de l'aménagement commercial**

Sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets qui ont pour objet :

- La création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés.
- Le changement de secteur d'activité d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 2 000 mètres carrés.
- La création ou l'extension d'un ensemble commercial dont la surface de vente totale est supérieure à 1 000 mètres carrés.
- La création ou l'extension d'un point de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique.

Pour donner un avis, la commission de l'aménagement commercial (CDAC) prend en considération :

1° En matière d'aménagement du territoire :

- La localisation du projet et son intégration urbaine ;
- La consommation économe de l'espace, notamment en termes de stationnement ;
- L'effet sur l'animation de la vie urbaine, rurale ;

- L'effet du projet sur les flux de transports et son accessibilité par les transports collectifs et les modes de déplacement les plus économes en émission de dioxyde de carbone.

2° En matière de développement durable :

- La qualité environnementale du projet, notamment du point de vue de la performance énergétique, du recours le plus large qui soit aux énergies renouvelables et à l'emploi de matériaux ou procédés écoresponsables, de la gestion des eaux pluviales, de l'imperméabilisation des sols et de la préservation de l'environnement ;
- L'insertion paysagère et architecturale du projet, notamment par l'utilisation de matériaux caractéristiques des filières de production locales.

3° En matière de protection des consommateurs :

- L'accessibilité, en termes, notamment, de proximité de l'offre par rapport aux lieux de vie ;
- La contribution du projet à la revitalisation du tissu commercial, notamment par la modernisation des équipements commerciaux existants et la préservation des centres urbains ;
- La variété de l'offre proposée par le projet, notamment par le développement de concepts novateurs et la valorisation de filières de production locales.

Considérant l'influence de l'implantation des grandes surfaces sur la vie des territoires, Frapna Drôme Nature Environnement a obtenu un siège au sein de la CDAC depuis 2017. Les dossiers sont préparés collectivement avec les adhérents au siège de l'association (invitation par mail précisant les points de rencontre). L'avis élaboré par le groupe est porté par une de nos représentantes devant la commission.

4 réunions de la commission ont eu lieu au cours de l'année 2017 qui ont concerné 6 dossiers : Intersport Loriol, Intermarché Etoile, Leclerc Bourg-lès-Valence, Leclerc Montélimar, Bricomarché Pierrelatte, Centre commercial « L'Enclos » Donzère.

- Un avis défavorable a été donné sur le dossier d'extension du supermarché Leclerc à Montélimar. La procédure d'appel auprès de la CNAC (commission nationale de l'aménagement commercial) a confirmé en 2018 l'avis de la CDAC drômoise.
- Des procédures d'appel sont en cours pour contester les avis favorables donnés à Leclerc Bourg-lès-Valence et à Bricomarché Pierrelatte. Ces procédures sont initiées par des concurrents.

### **3.2.6. SRADDET schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**

Conformément aux dispositions de la Loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR, dite aussi Loi Duflo) de 2014 et de la Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015, les Conseils Régionaux se voient dotés de compétences leur permettant d'élaborer un Schéma Régional (SRADDET) regroupant tous les schémas ou Plans préexistants : Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Air, Climat, Énergie (SRCAE), Schéma Régional d'Aménagement et de Développement des Territoires (SRADT), Schéma Régional de l'Intermodalité (répartition des trafics de voyageurs et surtout de marchandises entre les réseaux routiers et ferrés et les voies navigables), Schéma Régional des Carrières, Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (Déchets Non Dangereux, Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, Déchets Dangereux – Ces Plans étaient jusqu'ici départementaux et pour la Drôme et l'Ardèche, bi départementaux, ils sont maintenant régionaux), etc.

Ce Schéma régional en élaboration au cours de l'année 2018, dont l'enquête publique devrait se tenir en décembre 2018 ou début 2019, doit être approuvé par le Conseil Régional au plus tard en mai 2019. Un tel Schéma « transversal et intégrateur » portant sur la biodiversité, les trames vertes et bleues, la qualité de l'air, le changement climatique, les énergies, la gestion économe de l'espace, l'habitat, l'aménagement du territoire - les schémas de cohérence territoriale devront le prendre en compte et donc les plans locaux d'urbanisme de toutes les communes, les grandes infrastructures de transport, les carrières, les déchets,...) va avoir des conséquences importantes pour nos territoires et ses habitants et ce, pour une durée de 15 années.

L'élaboration de ce Schéma est un enjeu pour notre association et tous ses adhérents, au cours de cette année 2018. Si nous avons été associés au lancement du SRADDET par la « Région Auvergne-Rhône-Alpes » par une réunion Drôme/ Ardèche tenue en septembre 2017, nous nous interrogeons sur la façon dont nous serons associés et pourrons « peser » sur l'élaboration de ce Schéma : quels temps de concertation ? Selon quelles modalités ?

Le Conseil Régional n'a pas clairement précisé les modes de concertation, d'association et de prise en compte des contributions d'associations telles que la nôtre. Nous allons devoir être très attentif et ne pas attendre pour nous faire entendre l'enquête publique prévue fin 2018 ou début 2019.

Ce Schéma constitue un fort enjeu pour nos territoires et pour tous : valorisera-t-il toutes les interrelations, tous les liens entre les actuels schémas ou plans thématiques en vigueur ? En ressortira-t-il un Schéma plus riche pour le devenir de nos territoires et de leurs populations que les Schémas ou Plans thématiques actuels ? Ne sera-t-il pas plus sommaire, plus restrictif et moins exigeant que les Schémas et Plans actuels ?

Quelles conséquences si ses orientations, ses exigences sont moindres pour les Schémas de cohérence territoriale, les Plans de Déplacements Urbains, les Programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux, la qualité de l'Air, les pollutions, les transports, la création et l'extension des carrières, la collecte et le traitement de nos déchets, l'aménagement des territoires à travers les Plans Locaux d'Urbanisme à venir ?

Frapna Drôme Nature Environnement a fait une première contribution suite à la réunion délocalisée du 31 août 2017.



**Contribution  
Frapna Drôme Natu**

### **3.2.7. Dossier épines**



**ED 190  
COMBLEZINE SRADI**

### **3.2.8. Perspective**

Sur l'ensemble des actions que nous menons, nous accentuerons le partenariat avec les autres associations défendant les mêmes objectifs que les nôtres. Nous nous attacherons à dénoncer le lobby des grandes surfaces qui organise le territoire autour du développement de ses établissements.

### 3.3. Disposer d'une eau de bonne qualité

#### 3.3.1. Contexte

L'Europe et la France ont l'objectif de revenir à un bon état écologique des masses d'eau : il faut retrouver un équilibre entre prélèvement et recharge, un bon état chimique et des écosystèmes préservés.

Le dispositif réglementaire (loi sur l'eau, SDAGE,...) semble très élaboré mais assez complexe ; bien souvent, l'application pratique est décevante et les résultats peu visibles ; son efficacité est bloquée par la pression de différents lobbys qui s'emparent de la ressource pour un profit immédiat, sans considération pour le bien commun. Le discours populiste montant dénonce la lourdeur de la réglementation, nie l'urgence écologique, veut donner la priorité à un développement économique immédiat.

Ce n'est pas le moment de faire la politique de la chaise vide ! En développant leur compétence, les citoyens doivent renforcer leur participation dans les débats pour préserver un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée (objectif principal de Frapna Drôme Nature Environnement).

Frapna Drôme Nature Environnement travaille sur l'ensemble de ces dossiers dans le cadre d'un atelier eau qui s'est réuni deux fois en 2017 mais qui fonctionne essentiellement par courriel et téléphone. Dans deux dossiers publiés dans les numéros 190 et 191 des *épines*, nous avons essayé de développer certains enjeux (par exemple : « sécheresse, changeons de modèle »), pour motiver de nouvelles personnes à rejoindre ce groupe.

#### 3.3.2. Animation de la lutte contre les pesticides, Saint-Maurice-sur-Eygues et en Drôme provençale, signature de la charte.

Frapna Drôme Nature Environnement avait dénoncé la dérogation, donnée par le préfet à la municipalité de Saint-Maurice-sur-Eygues, pour délivrer à sa population une eau dépassant les normes réglementaires pour les pesticides (lire à ce sujet les *épines drômoises* n°182 p. 21 et 22). Pour obtenir cette dérogation, cette commune s'était engagée en 2015 à « mettre en œuvre la meilleure solution pour remédier à la qualité de l'eau » et distribuer une eau conforme dans un délai maximal de 36 mois. En octobre 2017, un premier bilan nous est communiqué : cette commune « a réalisé un plan de désherbage et investi dans du matériel ». Bravo. Mais cette réponse est-elle au niveau de la question posée ici depuis plus de 20 ans? Il n'y a qu'un captage pour alimenter le village sur un bassin fortement déficitaire en eau. La pollution est identifiée depuis les années 90 et provient des produits utilisés par la culture intensive de la vigne. Pour que la qualité de l'eau puisse s'améliorer, il faut changer les pratiques des viticulteurs, en priorité de ceux qui travaillent dans les terrains situés au-dessus du captage. C'est possible : plusieurs viticulteurs produisent du vin bio sur le même terroir. Le vin de Saint-Maurice est un vin cher et bien coté : ce n'est pas le problème économique qui empêche le changement. Comment peut-on accepter que quelques domaines continuent à s'enrichir en rendant malades toute une population ? Frapna Drôme Nature Environnement demande aux amateurs de bon vin de refuser désormais d'acheter les bouteilles de St Maurice sans logo AB. L'association appelle encore à la mobilisation du maire, de la population et des viticulteurs pour préserver leur santé et celle de leurs familles. L'association interpelle le préfet, les services de l'État, le parc des Baronnies, les communes voisines pour que nous agissions ensemble pour obtenir enfin des résultats.

#### 3.3.3. Participation CLE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence a été lancé en 2013. En 2017, Frapna Drôme Nature Environnement a participé à une réunion de la CLE (commission locale de l'eau) en juin, ainsi qu'à un atelier « multi-acteurs » en avril, à une commission territoriale en novembre et à 6 séances du bureau de la CLE. Après l'approbation de l'état des lieux en février 2016 et du diagnostic en septembre 2016, l'année

2017 a vu l'approbation du scénario tendanciel en juin (c'est-à-dire qu'est-ce qui se passerait sans SAGE) puis l'élaboration d'un « scénario cible » qui sera approuvé en janvier 2018.

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration finale de la stratégie puis à la rédaction du SAGE (règlement et plan de gestion) ; l'année 2019 à la validation en vue d'une approbation début 2020.

Les débats sont l'occasion de confrontation entre les objectifs en termes de qualité et de quantité (à préserver et améliorer, priorité étant donnée à l'eau potable) et la satisfaction des différents usages actuels ou futurs. Les points critiques sont : le bon achèvement des procédures en cours de préservation de la ressource (les plans de gestion de la ressource en eau dans chaque sous bassin) ; la limitation des forages dans la nappe profonde de la molasse ; l'amélioration de la situation des nitrates et pesticides.

#### **3.3.4. Participation CLE Sage Drôme**

Frapna Drôme Nature Environnement est au bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Drôme. Commissions techniques, bureau, plénière ; les réunions sont régulières, tout au long de l'année. Notre représentant siège aussi dans deux commissions thématiques : sports d'eau vive et géomorphologie. En 2017 : sept réunions.

Malgré les progrès réalisés depuis 10 ans, toujours des difficultés à signaler en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau durant la période estivale 2017 qui a connu un étiage particulièrement sévère. La solution devra passer par une réforme drastique des pratiques culturales avec des cultures beaucoup moins gourmandes en eau et des systèmes d'irrigation beaucoup plus économes. Les perspectives en matière de changements climatiques montrent clairement les limites des solutions traditionnelles (retenues, pompage de l'eau du Rhône...) et appellent à une véritable « révolution agricole ».

#### **3.3.5. Participation autres SAGE**

Notre association travaille sur le SAGE du Lez en cours d'élaboration. Elle est désormais représentée dans le SAGE Bièvre-Liers-Valloire par un adhérent du Nord-Drôme.

#### **3.3.6. Participation contrats de rivière**

Frapna Drôme Nature Environnement siège dans plusieurs contrats de rivière et a participé aux réunions organisées pour chacun d'eux:

- Galaure
- Herbasse
- Doux-Mialan-Veaunes-Bouterne
- Roubion-Jabron-Riaille
- Lez, Aygues, Ouvèze.

La capacité de l'association à s'investir repose sur la disponibilité des adhérents. Les réunions ont lieu en journée ! Nous ne disposons toujours pas d'une personne motivée pour intervenir au nom de l'association sur le Vercors (*wanted*).

#### **3.3.7. Participation Conférence Départementale de l'Eau**

L'association participe chaque année à la Conférence Départementale de l'Eau, Commission Gestion Quantitative. Après avoir pris connaissance de l'état des ressources en eau disponibles, des débits de certains cours d'eau et de la situation météorologique, elle contribue à donner un avis permettant au préfet



de décréter des arrêtés portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le département. Les décisions sont prises selon un arrêté-cadre qui prévoit un classement en situation de vigilance, alerte, alerte renforcée, crise, avec des règles de restriction associées à chaque situation (en rivière et en nappe)

L'année 2017 a vu une sécheresse plutôt accentuée, prolongée jusqu'en automne : la conférence s'est réunie 7 fois ; notre association a siégé dans quatre réunions cette année.

Pour l'avenir, les questions posées, auxquelles la Frapna sera attentive, sont :

- La sécheresse prolongée de 2017 aura-t-elle une incidence sur la ressource en 2018, notamment en nappe souterraine ?
- Quelle est l'effectivité réelle des mesures de restriction sur les prélèvements ?

### 3.3.8. Participation aux démarches captages prioritaires

Les démarches « captages prioritaires » sont prescrites par le SDAGE dans la Drôme sur 18 captages où la situation des nitrates et pesticides est préoccupante. Pour la région de Valence et Romans, un suivi de cette procédure portée par l'agglomération est organisé ; il ne s'agit pas ici de démarche réglementaire, mais d'animation et sensibilisation pour faire évoluer les pratiques agricoles. Notre association participe au suivi et peut y observer les efforts pour réduire l'emploi des nitrates et pesticides, à défaut d'en observer aujourd'hui les résultats sur l'amélioration de la qualité des eaux.

### 3.3.9. Diffusion outils contre les pesticides, foire de Nyons et de Saint-Marcel-les-Valence

Sur le stand de Frapna Drôme Nature Environnement à la Foire du CEDER à Nyons de nombreux exemplaires du numéro 182 des *épines drômoises* ont été distribués comme outils de lutte contre les pesticides (ainsi que les pancartes jardins et maisons sans pesticides avec les plaquettes associées). La semaine suivante, au cours de la foire Croquons Nature à Saint-Marcel-lès-Valence, malgré un vent violent, nombreux était le public pour venir chercher ces mêmes outils et les proposer à leurs voisins ou connaissances.

### 3.3.10. Dossiers dans les épines



ED 188 ACCES A  
L'EAU.pdf



ED 188 CANON  
NEIGE.pdf



ED 190  
SECHERESSE.pdf



ED 191 EAU  
PESTICIDES.pdf

### 3.3.11. Perspective

Notre société doit d'urgence trouver des réponses pérennes aux problèmes de l'eau, sans repousser à demain les changements de pratique des utilisateurs. Nous devons renforcer notre présence dans toutes les commissions pour alerter sur la lenteur des progrès (ou sur les reculs...) afin que l'intérêt commun soit pris en compte et les grandes orientations réellement mises en œuvre...

## 3.4. Agir pour une société zéro déchet

### 3.4.1. Contexte

Si nous nous contentons de réduire des déchets, ceux-ci vont s'accumuler dans les terres, les eaux et les airs, utilisés comme des grandes poubelles. La seule manière de véritablement préserver la nature et l'environnement sur la durée est d'évoluer vers une société « zéro déchets », une société où toutes les

activités humaines, notamment de production et de consommation, font partie de cycles matériels et ne génèrent plus des objets jetés définitivement, jetés dans les terres, les eaux et les airs.

En 2016 cette prise de position a été formulée dans notre motion pour une société « zéro déchets » :

*Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée Générale le 25 mars 2016 constatent :*

- *Avec l'enfouissement et l'incinération des déchets, l'air, l'eau, et les sols sont pollués. Ces dégradations qui s'accumulent, hypothèquent la santé des populations et tout le cycle du vivant.*
- *Les matières non renouvelables du sous-sol sont gaspillées et s'épuisent. Les ressources de la planète sont limitées.*

*La seule réponse à amener au problème des déchets serait de ne plus en produire à court terme. Mais notre organisation, particulièrement dans les pays riches, fait de l'accroissement de la consommation matérielle, donc de la production de déchets, une hypothèse de notre développement sans équité. Sans modifier cette hypothèse, la « gestion des déchets » mise en œuvre actuellement n'est pas au niveau des enjeux et dissimule de plus en plus mal une fuite en avant qui nous mène dans le mur. Il faut donc changer notre organisation et la reconsidérer autour de ces 3 principes fondateurs d'une société « zéro déchets »:*

1. *Sobriété matérielle : consommer en conscience et seulement des objets recyclables.*
2. *Économie circulaire : tout objet et toute matière doivent trouver leur place dans des cycles d'utilisation leur permettant de ne jamais devenir des déchets.*
3. *Écoconception et écoconstruction : tous les produits doivent être conçus et construits en vue de leur réemploi ou leur réutilisation ultérieure.*

*Les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent donc pour que cette société soit mise en œuvre sans délai, dans leur vie quotidienne et dans l'organisation collective.*

### **3.4.2. Centre d'enfouissement des Grises géré par le SYTRAD.**

L'installation de stockage des déchets non-dangereux des Grises devait s'étendre sur la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire. Le biogaz non maîtrisé sur le centre d'enfouissement, entraîne des odeurs nauséabondes et persistantes sur les communes de Moras-en-Valloire, Hauterives, Tersanne, et Châteauneuf-de-Galaure. Il faut dire que les centres de valorisation organique de Saint-Bathelémy-de-Vals et de Beauregard-Baret ne réussissent pas à transformer les fermentescibles triés en compost utilisable, et les déversent en centre d'enfouissement, entre autres dans celui du lieu-dit *Les Grises*... En mai 2014, le conseil municipal de Saint-Sorlin-en-Valloire fait opposition à toute extension du site et le projet de Plan Local d'Urbanisme du village classe les terrains situés à proximité en zone N (zone naturelle). Le SYTRAD estime que les casiers de stockage sont saturés et que l'engagement dans l'extension du site prévu dans le bail initial conclu en 2008 est indispensable. Cette extension étant impossible désormais, le SYTRAD déclare que ce PLU entraîne la fin anticipée de son bail et cesse donc l'exploitation du site le 1 janvier 2017. Mais le terrain concerné par le site appartient en indivision aux communes de Manthes, Épinouze, Moras-en-Valloire, et Saint-Sorlin-en-Valloire. Ces communes refusent de perdre le loyer perçu pour ce terrain et se retournent donc contre la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire désignée responsable : Épinouze et Manthes déposent une requête indemnitaire devant le tribunal administratif en 2017... Tout ceci coûte fort cher en avocats et experts divers. Cette affaire publique engage donc un syndicat intercommunal constitué de 351 communes sur deux départements, 5 communes propriétaires du terrain, le Préfet de la

Drôme et les services de l'État. Quelle est la part du stratégique, de l'affectif ou du financier dans l'incapacité de tout ce beau monde à trouver une solution ? Frapna Drôme Nature Environnement déplore ce gaspillage d'argent public et d'énergie humaine : ces ressources auraient dû être mobilisées pour réduire la quantité de déchets... Le problème du centre d'enfouissement des Grises n'est pas celui d'un site ou d'un PLU mais sanctionne le manque d'anticipation dans la gestion des déchets en Drôme et Ardèche. Élus, fonctionnaires, collectivités, État se renvoient la patate chaude d'une situation qu'ils ont construite ensemble : qui sifflera la fin de la partie et, surtout, quand arrêterons-nous la fuite en avant ?

Frapna Drôme Nature Environnement soutient les riverains dans leur volonté de retrouver un environnement sain et demande que le problème des déchets soient enfin traités avec réalisme. Pour rappeler cet objectif, l'association siège à la commission de suivi et de surveillance du centre d'enfouissement. L'atelier déchet permet de préparer l'intervention de nos représentants.

### **3.4.3. Centre d'enfouissement de Roussas géré par la COVID**

Lors de la CDPENAF de mars 2017, nous étudions le dossier du PLU des Granges Gontardes qui prévoit le reclassement d'une partie du territoire communal pour accueillir l'extension du centre d'enfouissement de Roussas sur une surface de 13ha. Ce PLU passe à l'enquête publique en été. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable pour le PLU avec des réserves et recommandations. Une de ces réserves énonce que « Le secteur Ui sera déclassé et ne devra plus être destiné à l'implantation d'un ISDND... ». Accompagné par l'atelier déchet, un collectif se constitue localement et se prépare à un recours juridique contre le PLU s'il devait entériner l'implantation de l'ISDND en passant outre la réserve du commissaire enquêteur. Lire à ce sujet l'article des *épines* 191 de l'hiver cité au paragraphe 3.4.6. Lire aussi le paragraphe 3.4.4 concernant le plan régional.

### **3.4.4. Plan régional de prévention et de gestion des déchets: contributions de l'association**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République) du 7 août 2015 stipule que chaque Conseil régional doit désormais élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) couvrant l'ensemble des catégories de déchets, quelles que soient leur origine, leur nature et leur composition (hors déchets radioactifs de la filière nucléaire).

Ce schéma en cours d'élaboration pour notre région devra être approuvé en 2018. Il comprendra un état des lieux de la prévention et de la gestion des flux de déchets, une prospective à 6 et 12 ans des quantités de déchets à éliminer et des objectifs en matière de prévention, recyclage et valorisation. Il fixera une limite de capacité annuelle d'élimination des déchets non dangereux. Il intégrera aussi un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, pour promouvoir l'écoconception et soutenir les filières du réemploi, de la réparation et du recyclage.

Ce plan supprime le plan bi-départemental de prévention et gestion des déchets non-dangereux (relire rapport d'activité de l'année dernière) et va supprimer le plan bi-départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics alors que celui-ci n'est pas encore passé à l'enquête publique !

Un représentant de l'association a participé à deux réunions décentralisées en juillet et décembre 2017. Frapna Drôme Nature Environnement s'interroge sur le travail en cours : le projet manque d'ambition, sa mise en œuvre pourra-telle vraiment permettre à la région d'atteindre l'objectif affiché d'une diminution de la quantité de déchets ?

Pourtant la refonte de la planification des déchets constitue une réelle opportunité pour gagner en cohérence et mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux dans la transition vers une économie circulaire, en favorisant des modèles plus sobres en ressources et moins générateurs de déchets. C'est également le principal outil à disposition pour garantir la mise en œuvre opérationnelle des ambitions de la loi de transition énergétique ainsi que de la feuille de route économie circulaire qui sera prochainement publiée par l'État. À ce titre, le futur plan devrait fixer des objectifs déclinant les ambitions nationales : réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, recyclage de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025, diminution de 50% des déchets non dangereux non inertes mis en décharge d'ici 2025...

Dans le cadre de l'atelier déchets, nos adhérents ont évoqué les divers angles sur lesquels nous souhaitons insister et obtenir un échéancier contraignant (au regard de la politique vraiment menée par les syndicats et les collectivités en responsabilité sur notre territoire...)

- Sur la mise en place de la redevance incitative (alors que l'idée n'est même pas évoquée dans la plupart des EPCI.)
- Sur la fin de l'enfouissement, (alors que deux centres drômois continuent à instruire des demandes d'extension).
- Sur la mise en place indispensable de collecte séparée des fermentescibles et d'une manière générale d'actions permettant d'espérer l'amélioration du tri à la source.
- Sur la mise en place d'actions d'envergure (au-delà de quelques initiatives localisées et très médiatisées) permettant d'envisager une vraie réduction des déchets, avec réutilisation, recyclage, prévention du gaspillage...

Par défaut et pour palier à cette absence de politique volontariste, nous assistons au développement de la filière des CSR, nouveau *process* miracle permettant de faire croire que l'on répond à la fois au problème des déchets et de la crise énergétique. Nous souhaitons continuer à dénoncer cette filière.

D'autant plus que cette gestion défectueuse des déchets (non-gestion ?) risque de ne pas pouvoir évoluer, immobilisée par des contrats commerciaux passés dans le cadre de DSP qui engagent les collectivités sur de nombreuses années.

Frapna Drôme Nature Environnement constate aussi que certains opérateurs de déchets profitent de la période actuelle, qui précède l'approbation du PRPGD, pour passer outre la concertation en cours et ainsi créer ou étendre des installations de stockage.

Lire à ce sujet le paragraphe 3.4.2. et 3.4.3 : pour notre association, il n'est pas acceptable que le projet d'extension du centre d'enfouissement de Roussas, mené rapidement et trop confidentiellement avec la municipalité des Granges Gontardes, puisse être envisagé quelques

mois avant que le plan régional de prévention et de gestion des déchets soit finalisé et ne précise les vrais besoins pour le territoire...

### 3.4.5. Affaire des CSR : exposé et actions

Ce domaine est en lien direct avec le domaine des énergies. Le nouveau mantra de la politique institutionnelle de déchets est la « valorisation » des déchets : en premier lieu la génération d'énergie (électricité ou chaleur) à partir de déchets. Les quelques pratiques dans ce sens ont été jusqu'ici désastreuses : très inefficaces et polluantes. D'où les investissements dans de nouveaux sites d'incinération, alimentés par des « combustibles » mieux triés, les CSR (Combustibles Solides Résiduels ; cf. *Épines* 186 : Ça sent le roussi (CSR !)).

En 2016, l'atelier déchets s'est mobilisé avec plusieurs associations du nord de la Drôme pour rédiger un dossier sur les *épines* permettant un exposé simple de la situation. Ce dossier a été envoyé ou porté à la connaissance des différents responsables des collectivités pour leur faire connaître notre position. En 2017, Frapna Drôme Nature Environnement a contribué à la position nationale de France Nature Environnement sur ce sujet. À lire ci-dessous.



NP

FNE\_Combustibles 5

Nous devons travailler sur la « valorisation » des déchets. L'idée de transformer des déchets en énergies est au premier abord séduisant ; elle l'est beaucoup moins quand on regarde les bilans énergétiques et matériels de ces processus énergivores et très consommateurs en eau. De toute façon il faudra déjà les connaître, ces bilans, et à ce jour nous ne disposons que d'informations très limitées sur le sujet.

À ce sujet l'atelier déchets et des membres d'une association locale adhérente à la FRAPNA Drôme se sont rendus à l'entreprise Emin Leydier à Laveyron, une entreprise spécialisée dans le recyclage de papier et de carton et fabricant de carton en croissance, car avec le e-commerce les besoins en carton recyclé sont en forte croissance ; les consommations d'énergie et d'eau de ce recyclage sont impressionnantes ...

### 3.4.6. Dossiers épines



ED 189

DECHETS.pdf



ED 191

DECHETS.pdf



ED 189

LOMBRICOMPOST.p

### 3.4.7. Perspective

La lutte pour que notre société tende vers le zéro déchet doit continuer et être reprise par le plus grand nombre au niveau des intercommunalités. Il faudra continuer à dénoncer toute tentative de fuite en avant : refuser l'incinération, les CSR et les extensions de centre d'enfouissement.

## 3.5. Dénoncer et faire connaître les risques industriels et technologiques

### 3.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est toujours mobilisée pour dénoncer les risques et impacts industriels. L'association est alimentée par les riverains et par sa participation au Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Ses modes d'action varient en fonction des affaires : saisie de l'administration ou de la police, recours juridique, communication, mobilisation de la population... L'association a mené précédemment des luttes historiques pour prévenir ou faire cesser des pollutions industrielles : entreprise traitant des poteaux en bois sur Saint-Péray, entreprise fabriquant des produits de nettoyage sur Portes-lès-Valence, entreprises du nucléaire responsables de fuite d'éléments radioactifs...

### 3.5.2. Dossiers suivis au cours de l'année dans le cadre du CODERST et dans le cadre de l'opération sentinelles

Nous disposons d'un siège au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). La consultation du CODERST est obligatoire avant la prise de certains arrêtés préfectoraux. Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets matière d'installation classées pour la protection de l'environnement et d'installations nucléaires de base, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, mais aussi des installations, ouvrages, travaux, aménagement relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (protection de l'eau destinée à la consommation humaine). Le CODERST est également amené à se prononcer sur les dossiers relatifs l'insalubrité des logements. C'est une commission consultative et de conseil pour éclairer la décision du Préfet.

L'atelier « risques sanitaires et technologiques » s'est mobilisé durant l'année 2017 autour des différents dossiers soumis au CODERST : le représentant FRAPNA est porteur d'une réflexion collective initiée au sein d'un atelier ouvert largement aux adhérents. Depuis 2017, nous pouvons faire tourner ces représentants : cette décision prend bien en compte notre travail associatif et collectif...

À noter qu'au cours de l'année, 2 dossiers ont été retirés sur demande de notre association : dossier incomplet ou informations erronées. D'autres dossiers ont abouti à un arrêté préfectoral, mais nous avons pu faire modifier certains documents et sur des dossiers jugés inacceptables par Frapna Drôme Nature Environnement. Bien que très minoritaire dans nos positions, un signe nous encourage à persévérer : dans plusieurs dossiers, nous avons été suivis par plusieurs membres de la commission qui ont votés contre ou se sont abstenus.

Au cours de l'année 2017, les dossiers considérés ont été les suivants :

- 18 dossiers relatifs aux installations industrielles (UIDDA DREAL, 1 DREAL ARA)
- 2 dossiers relatifs aux installations classées agricoles (DDPP)
- 8 dossiers relatifs aux captages et à l'eau potable (ARS)
- 1 dossier relatif à la création d'une chambre funéraire (Préfecture)
- 1 dossier relatif à la création d'un crématorium (ARS)

- 5 dossiers relatifs à l'habitat insalubre (ARS)
- 17 dossiers relatifs à l'application de la loi sur l'eau (DDT, DREAL)
- 4 dossiers divers : plan interdépartemental de prévention et de déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics, bilan de la lutte anti-vectorielle de l'*Aedes albopictus*, déclinaison départementale sur les procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air dans la Drôme
- 4 dossiers pour information.

La prise de connaissance des dossiers nous a permis sur différents domaines d'affiner notre vigilance d'informer nos adhérents, voire de dénoncer auprès des citoyens des situations problématiques.

- Le suivi de la qualité de l'air. Lire ci-dessous l'article dans les *épines* n°188. Sur ce sujet nous participons aussi aux réunions d'Air Rhône-Alpes.
- La condition animale. Lire ci-dessous l'article dans les *épines* n°190.
- La gestion des déchets BTP en Drôme Ardèche
- La dénonciation d'élevages industriels de poulets sur notre territoire.
- Cette implication nous a permis également d'alimenter les connaissances des autres ateliers thématiques.
- Ces commissions sont aussi une tribune pour faire connaître nos positions et pour exposer nos arguments à l'ensemble des participants.

L'atelier « risques sanitaires et technologiques » est tout à fait formateur pour s'impliquer dans notre action associative : il travaille aussi sur les alertes signalées par le public ou les adhérents dans le cadre de l'action « sentinelle » : élevages industriels de poulets, projet de méthanisation, décharges sauvages... Nous retrouvons dans ce paragraphe certains dossiers déjà évoqués dans les paragraphes précédents. Pour illustrer ce travail, lire un courrier au préfet dans le fichier ci-dessous :



**PREFET TILLET ET  
STER.pdf**

### 3.5.3. Dossiers *épines*



**ED 188 PIC DE  
POLLUTION.pdf**



**ED 190 CONDITION  
ANIMALE.pdf**

### 3.5.4. Perspective

Notre action pourrait s'étendre à la prise en compte des problèmes de santé environnement. Nous espérons que des adhérents motivés et compétents viendront alimenter ce dossier.

## 4. Pour agir ensemble

### 4.1. Communiquer et s'informer : les épines, les mails, le site internet, les communiqués...

#### 4.1.1. Contexte

Les *épines* illustrent le principe de réciprocité et matérialisent l'échange que propose Frapna Drôme Nature Environnement. Ce n'est pas un journal comme les autres : ici, chaque personne qui participe contribue à une construction collective pour le bien commun, pour que tous en bénéficient.

Quelles contributions ? Les personnes ou les groupes donnent une photo, un texte, un peu de temps pour les relire, les envoyer ou les mettre en kiosque, gérer l'administration... Mais ce sont aussi des animations, des dossiers, des positions qui sont construits dans les ateliers de l'association. La vente de la revue, c'est un financement participatif qui complète dons et adhésions, un support d'animation et de mobilisation pour tous les adhérents, une méthode de travail collectif pour les militants, une ressource pour les citoyens...

L'association rassemble le trésor de ces contributions et lui donne toute sa force pour défendre le bien commun : quel bien commun ? La Drôme et les départements voisins forment un territoire dont les paysages les milieux, la faune et la flore, les ressources naturelles sont de grande qualité et d'une grande diversité. Ici, ils sont défendus par une association citoyenne forte et pérenne depuis 40 ans. La force et la cohérence de ce mouvement, ce sont toutes les actions de Frapna Drôme Nature Environnement, alimentées par les adhérents et sympathisants, rassemblées dans le projet associatif, et qui apparaissent, un moment, imprimées dans la revue.

*Extrait du règlement intérieur de l'association, paragraphe « communication » :*

- *Les supports de communication de l'association doivent permettre de renforcer ses objectifs : ils doivent être facilement accessibles à tous, leur contenu doit être validé collectivement ; ils doivent être efficaces, ne pas gaspiller les ressources et n'être adressés qu'à ceux qui en font la demande.*
- *Tous les courriers et courriels engageant l'association doivent partir du siège de l'association exclusivement. Leur enregistrement et leur copie sur le serveur garantissent leur suivi.*
- *Communication : les articles des épines, les communiqués de presse doivent être soumis à relecture de plusieurs membres du CA avant publication. Le site Internet est alimenté par ces textes. Les mails envoyés aux adhérents reprennent et mettent à jour ces informations.*
- *Les épines : ce n'est pas seulement un journal mais un moyen d'animation de notre association depuis 41ans. Cet outil permet aux différents groupes de travail de verbaliser leurs travaux, définissant ainsi une position commune adoptée par tout le mouvement. La revue communique ensuite ses propos à toute la population (vente en kiosque), qui peut venir enrichir le mouvement en participant à la suite des actions en prenant contact avec l'association ou en se rendant à un point de rencontre. Les anciens numéros des épines qui ont plus d'une année sont diffusés gratuitement dans les salles d'attente et tous les lieux publics.*
- *Contribution aux épines : les personnes souhaitant contribuer à la revue, acceptent que leurs textes soient modifiés. Ils en seront informés avant publication.*
- *Le site Internet a deux utilisations :*
  1. *Une actualisation des informations.*



2. *Une mise à disposition publique des dossiers. C'est le seul support qui permet d'avoir une vision historique des dossiers, et de capitaliser l'expérience acquise. Il s'agit d'une mise à disposition publique de nos travaux pour le bien commun.*

- *Les adhérents, particulièrement les administrateurs doivent utiliser le site Internet et contribuer à sa mise à jour en renvoyant leurs remarques.*
- *L'utilisation des publications de l'association pour des objectifs partagés est possible. Elle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite et impose de citer les sources.*
- *Le courrier et les mails reçus au siège de l'association sont traités par les bénévoles 2 fois par semaine. Une réponse adaptée est faite quand cela est possible. Les informations reçues sont systématiquement retransmises aux groupes concernés.*
- *Tout nouveau support de communication doit faire l'objet d'une discussion et d'une délibération du CA.*
- *Permanences : le siège de l'association met en place des plages de permanences d'accueil du public, le lundi après -midi et mercredi après - midi de 14h à 17h physiquement et par téléphone. Ces permanences sont dépendantes de la disponibilité des bénévoles qui les assurent.*

#### **4.1.2. Construction des épines**

Les *épines* ponctuent chaque saison avec 4 numéros par an (tirage à 2500 exemplaires). Cette revue de Frapna Drôme Nature Environnement est née en 1984. Partie émergente de l'association, elle fait connaître ses dossiers et ses craintes au public pour mobiliser sur ses objectifs. Issue d'un travail collectif comme toutes les actions de l'association : 70 personnes participent en moyenne à chaque numéro (les contributeurs avec leurs articles, leurs photos, les relecteurs, les distributeurs qui alimentent les 130 points de vente, tous les adhérents et sympathisants qui amènent pour chaque numéro leurs propositions...).

Les articles et dossiers sont classés dans la revue selon l'architecture du projet associatif et de ses 4 piliers repris dans les surtitres.

Les sujets développés émergent en fonction de l'actualité, mais aussi de l'envie et de la compétence des adhérents. Ils sont présentés au conseil d'administration et mis en œuvre dans chaque numéro par la commission journal qui se réunit régulièrement deux fois par trimestre.

Pour alimenter la revue et trouver de nouveaux participants, les « ateliers » de Frapna Drôme Nature Environnement veillent à rédiger des articles expliquant leurs travaux.

Avec toutes ces pistes et propositions, le rédacteur en chef recherche et contacte les contributeurs puis rassemble textes et illustrations. Il aide à la rédaction ou rédige certains articles qui décrivent les positions et actions de l'association.

La directrice de publication valide le travail, contribue à raccourcir, parfois à réécrire les articles et recherche des titres pour que le numéro raconte une histoire cohérente et équilibrée, laissant une place à chacun.

Deux dessinateurs proposent à chaque numéro deux dessins originaux en relation avec les articles : Pierre Ballouhey propose une page d'humour, Claudine Banissi réalise un dessin naturaliste renouant avec la tradition.

La revue permet aussi de recenser toutes les dates importantes et les rendez-vous, dans l'agenda.

La relecture des articles est assurée par une équipe de volontaires et le numéro est mis en page par l'infographiste, avant d'être acheminé chez l'imprimeur.

Pour 2017, le lecteur de ce rapport a pu prendre connaissance des différents sujets abordés au fur et à mesure de sa lecture. Voilà une petite liste non-exhaustive :

Fausse neige et vrai gaspillage - L'avenir de la vigne dans la vallée du Rhône - L'accès à l'eau, enjeu mondial et local - Devenez pisteurs ! Les traces d'animaux, échos de vies - Les 24 heures naturalistes à Saint-Donat-sur-l'Herbasse - Le Frelon asiatique dans la Drôme et l'Ardèche - Pics de pollution - Diesel suite... et fin ? - Malville 1977-2017- AREVA Le Creusot, le cauchemar saison 1 - AREVA Le Creusot, le cauchemar saison 2 - Une assemblée générale désirable - Châteauneuf-de-Galaure : le bon sens reviendra-t-il ? - Que faisons-nous ici sur la question climatique ? - Fourmillement - Des fourmis gardes du corps - Lombric cherche futur - Faut-il recycler nos déchets ? - 10 astuces pour passer au zéro déchets - Les déchets en Drôme Ardèche - Semences - Variétés paysannes - Agriculture en bio, une recherche de sens - Valence Chabeuil : des aéronefs insupportables - Condition animale : sommes-nous prêts à en parler ? - L'éthique animale - La Réserve naturelle nationale des Ramières - Ramières : des nouvelles des oiseaux - La chasse dans la Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme - Valence : dix hectares de nature en ville - Mini-monstres et Cie chez le castor - Regarder la nature - Transition énergétique : une première centrale de quartier à Valence - Le vent se lèvera - Ne plus jamais s'abstenir - Sécheresse : changeons de modèle ! - Tout va très bien Monsieur de l'ASN - Le cri d'alarme de 15 000 scientifiques sur l'état de la planète - Il sera bientôt trop tard pour dévier notre trajectoire vouée à l'échec, et le temps presse : dernières nouvelles du loup - Puisqu'il le faudra bien, parviendra-t-on à faire avec les loups - Sobriété heureuse et éolien - Repères sur l'éolien - Projet éolien du Bois de Montrigaud et de la forêt de Thivolet - Mobilisation pour l'eau - Trop de déchets dans l'Ardèche et la Drôme - Le refus de l'agrandissement du centre d'enfouissement sur les Granges-Gontardes.

#### 4.1.3. Les illustrateurs : Pierre et Claudine

Vous trouverez dans les fichiers ci-dessous les dessins produits par Claudine et Pierre pour les *épinés* de l'année 2017. Quels talents !



188 CLAUDINE  
ECUREUIL.pdf



188 PIERRE  
WAUQUIEZ DE NEIG



189 CLAUDINE  
FOURML.pdf



189 PIERRE  
DONALD ACCORDS



190 CLAUDINE  
MARTIN PECHEUR.p



190 PIERRE CHASSE  
D'ELEVAGE.pdf



191 PIERRE CRI  
D'ALARME.pdf



191 PIERRE  
GLYPHOSATE.pdf

#### 4.1.4. Partenariat et diffusion

Un membre du bureau collégial a recherché et trouvé cette année l'ensemble des partenaires pour les 4 numéros des *épinés*. Ce n'est pas une mince affaire en termes de contacts, et de suivis : il faut rechercher environ 34 partenaires à chaque numéro. L'éthique de ces annonceurs doit être évidemment compatible avec les objectifs de l'association... Les adhérents sont appelés à participer à cette recherche.

Deux membres du CA font aussi la facturation de ces encarts et veillent à leur envoi. Autres tâches importantes faites par différents adhérents : la saisie des ventes des *épinés* et la gestion des factures par kiosque, la saisie des adhésions et abonnements (plus de 900 en 2017), la saisie du courrier, le classement et l'archivage des documents, le ménage et l'entretien du local...

Ils sont quelques-uns (unes) à travailler régulièrement pour que l'association dispose d'une organisation correcte. Cet atelier « administration et gestion de l'association » peut encore accueillir des personnes supplémentaires ! Le travail est intéressant et convivial, il organise directement la vie de l'association et permet de monter en compétence sur les dossiers. Avis aux nombreuses personnes qui recherchent une implication durable dans l'association...

#### **4.1.5. Épines, tournées et gestion administrative**

A la sortie du numéro, les *épines* sont mises sous enveloppes à destination des abonnés, les tournées sont préparées pour les « kiosques ». 21 personnes récupèrent ces tournées pour les diffuser dans les points de vente. Il faut aussi qu'ils récupèrent les invendus, les recettes et renvoient rapidement les documents nécessaires à la facturation.

Tous les adhérents sont aussi sollicités pour participer à cette diffusion : ils sont invités à la mise sous pli, et font connaître la revue, proposent d'ouvrir de nouveaux lieux de vente et veillent à ce qu'ils restent bien approvisionnés entre deux dépôts.

#### **4.1.6. Épines diffusion gratuite des anciens numéros dans les salles d'attente et différentes manifestations.**

13150 revues ont été distribuées ces 4 dernières années. Le site internet a un secteur consacré aux *épines*, pour les faire connaître ou proposer des compléments d'information. Il est régulièrement actualisé pour mettre à jour et compléter les informations de la revue.

#### **4.1.7. Site Internet : nombre de consultations, de mises à jour.**

Le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement a fonctionné dans la continuité des années précédentes. Il a été alimenté pour s'enrichir des nouvelles ressources documentaires produites par l'association. Il a également été mis à jour hebdomadairement afin de communiquer au plus près de l'actualité et de faire connaître les rendez-vous de dernière minute. L'agenda du site se fait l'écho à la fois des activités de Frapna Drôme Nature Environnement et aussi de toutes ses associations adhérentes qui le désirent.

En 2017, la moyenne du nombre de connexions à notre site a été de plus de 746 par mois, un chiffre inférieur par rapport à l'an dernier. La proportion de visiteurs récurrents par rapport à celle des nouveaux visiteurs est de 7 %, près de 691 visiteurs étant venus au moins 2 fois sur le site en 2017. La page « Sortir ses terrains d'une ACCA » est toujours la plus consultée, suivie des pages sur les *épines drômoises* et de l'agenda.

Ce site est maintenu par une salariée à temps partiel, employée désormais sur une heure hebdomadaire.

C'est un investissement important de l'association et un moyen de communication indispensable. Si Internet semble faciliter la communication, Frapna Drôme Nature Environnement choisit délibérément de ne pas en abuser. L'association souhaite que les adhérents et sympathisants se parlent et se rencontrent. Elle est attachée à la diffusion sur support papier de sa revue. Elle utilise un site et les mails, mais refuse de s'inscrire dans la logique des réseaux sociaux : « 10 000 amis, pas un seul pour aider à mon déménagement... ». La qualité de la relation doit rester une priorité pour espérer construire ensemble une société harmonieuse où l'on préserve la nature. Nous essayons d'avoir des contacts directs par téléphone ou des rencontres avec les adhérents et partenaires afin d'améliorer nos relations.

#### **4.1.8. Courriels**

Nous sommes très sollicités par messagerie électronique, environ 7 500 messages reçus que nous devons trier et répartir entre les différents référents des secteurs de notre association. Heureusement, tous ne

demandent pas une étude et une réponse, mais une vigilance particulière doit nous permettre d'être réactifs et de répondre aux nombreuses sollicitations. Bien entendu, ce dynamisme de notre messagerie montre combien notre association est connue et reconnue. L'équipe de bénévoles et le directeur, soit 3 personnes, font tout pour faire de ce lien un outil pratique à l'écoute de ses adhérents.

L'association a généré, en 2017, une cinquantaine de messages en direction de ses adhérents pour leur rappeler des rendez-vous ou leur donner des informations. Frapna Drôme Nature Environnement limite volontairement ses envois mails pour éviter de surcharger les adresses avec des informations qui ne seront pas lues. L'efficacité du support ne doit pas rendre la communication anonyme, chaque mail est adressé individuellement et toutes les réponses sont traitées une par une. Enfin, aucun mail n'a été envoyé à des personnes qui n'en auraient pas fait la demande... Un exemple de mail ci-dessous :



Bonnes  
nouvelles.pdf

#### **4.1.9. Permanences et accueil téléphonique**

Une permanence est assurée au local et au téléphone 2 fois par semaine, le lundi et mercredi après-midi de 14 à 17h. Un répondeur permet d'enregistrer les messages de nos correspondants sur les autres jours.

#### **4.1.10. Communiqués de presse**

L'association a généré 38 communiqués de presse tout au long de l'année. Certains ont été publiés ou repris par les médias, ils ont été parfois déclencheurs d'interviews. L'association a répondu aux sollicitations du Dauphiné libéré, de Drôme Hebdo, de la Tribune de Montélimar, de Radio Méga, de RCF, de Radio Saint-Ferréol.

#### **4.1.11. Perspective**

L'association développe une communication vers le public, avec sa revue, les autres médias ou sa participation à différents événements. Mais ces supports ne sont efficaces qu'avec l'appui d'un réseau d'adhérents influents qui instillent la société. En 2017 comme précédemment, la communication de l'association en direction de ses adhérents se veut complète et prioritaire. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés. Nous continuons en 2018.

### **4.2. Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature...**

#### **4.2.1. Contexte**

Nous sommes face aux urgences écologiques : dérèglement climatique, crise énergétique, effondrement de la biodiversité, pathologies environnementales, déficit de solidarité, violences...

Ivan Illich dénonçait déjà l'impasse des solutions techniques qui nous maintiennent dans l'illusion. Le but n'est pas de rendre les voitures plus propres et économes en énergie, c'est de construire un monde où chacun aura le sentiment que le centre du monde est sous ses pieds (d'après J.P. Dupuy dans le *Bilan du Monde*, édition 2016).

Comment construire ce monde ?

Une bonne nouvelle : depuis la campagne de René Dumont, un peu de chemin a été parcouru. En 2017, plusieurs candidats aux élections présidentielles admettent l'existence d'urgences écologiques et en font une composante forte de leur projet. Mais leur accord pour agir ensemble ne semble pas à l'ordre du jour...

*« L'une des premières choses à comprendre, c'est que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'Etat et que rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en dehors des appareils d'Etat, au-dessus d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien, ne sont pas modifiés. » Michel Foucault, L'intellectuel et les pouvoirs (Gallimard 1994).*

*Au sein de notre association, une nouvelle organisation de fonctionnement des réunions est mise en place. Voici l'extrait du règlement intérieur, paragraphe « organisation des réunions » : En préambule de toutes les réunions au sein de l'association, les objectifs, l'organisation et le cadre de sécurité doivent être soumis à l'acceptation des participants. Le cadre de sécurité doit au moins comporter les principes suivants :*

- o Respect du temps ;*
- o Bienveillance ;*
- o Confidentialité ;*
- o Souveraineté ;*
- o Respect ;*
- o Chacun est garant du cadre de sécurité ;*
- o Ce cadre est opposable et évolutif.*

#### **4.2.2. AG mars 2017**

AG ordinaire pour l'exercice 2016 : Elle s'est réunie le 25 mars 2017 à la Maison des Associations. Elle a réuni 41 personnes qui représentaient 172 votants. Le rapport d'activité, le rapport financier et les orientations ont été adoptés à l'unanimité.

Conseil d'administration : 11 conseils d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des places restent disponibles, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être forte. Elle est intéressante car elle permet à tous les participants de comprendre et de participer aux décisions. C'est aussi un moment de convivialité qui se termine toujours par un repas partagé. Les dates des CA sont publiées sur le site et dans les *épines*, tous les adhérents sont invités à participer en se signalant au préalable.

#### **4.2.3. Bureaux**

Le bureau collégial est composé de 5 dont 2 membres payeurs et 2 membres ordonnateurs. 45 réunions ont eu lieu le lundi matin, pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Les 5 membres du bureau collégial ont participé régulièrement avec le directeur. Le bureau est ouvert aux membres du CA qui sont conviés à participer à ce temps de travail. La participation téléphonique est aussi possible

#### **4.2.4. Ateliers**

Plusieurs ateliers fonctionnent pour alimenter les actions de l'association sur différentes thématiques :

*Atelier naturaliste : 12 par an*

Atelier risques industriels : 11 par an

Atelier territoire : 20 par an

Atelier épines : 4 par an

Atelier énergie : 3 par an

Atelier carrière : 5 par an

Atelier déchets : 4 par an

Atelier eau : 4 par an

Atelier sortir du nucléaire : 4 par an

Atelier jardins partagés : 5 par an

Atelier administration et gestion du local : 88 par an

D'autres peuvent apparaître en fonction des besoins et de l'énergie disponible...

#### **4.2.5. Perspective**

Il faut renforcer la culture commune des adhérents de l'association et continuer à développer leur capacité à agir ensemble. Nous voulons évoluer en interne à l'image de ce que nous souhaitons pour la société. L'atelier administration et gestion doit être encore renforcé.

### **4.3. Participer aux commissions consultatives**

#### **4.3.1. Contexte**

Frapna Drôme Nature Environnement est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. Elle dispose d'une reconnaissance règlementaire et morale qui l'amène à participer à de nombreuses commissions consultatives, départementales et locales. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

#### **4.3.2. Commissions consultatives**

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2017 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) (Alixan)
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)
- Commissions locales de l'eau des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (3 SAGE : voir carte épines 187 page 23)
- Contrats de rivière (3 contrats : voir carte épines 187 page 24))

- Conférence départementale de l'eau
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)
- Commissions Locales d'Information (2 CLI pour les établissements nucléaires)
- Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI)
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS)
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme). Encore des postes à pourvoir!
- Comité consultatif Réserve Naturelle (2)
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
- Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques de Saint-Sorlin-en-Valloire, de Roussas et de Chatuzange-le-Goubet...
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Atelier départemental du schéma régional gestion des déchets

Nous recherchons périodiquement des bénévoles volontaires pour siéger dans certaines commissions où nous sommes appelés. Aussi, si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter !

#### **4.4. Utiliser les outils de Frapna Drôme Nature Environnement : petits gestes grand changement, sentinelles de l'environnement...**

##### **4.4.1. Contexte**

L'association conçoit régulièrement des outils supports à différentes animations. Petits gestes Grand changement (plusieurs jeux), pollution lumineuse, aménagement du territoire pour tous... Ils sont à la disposition des adhérents pour contribuer localement aux objectifs de l'association.

##### **4.4.2. Sentinelles**

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'information et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, régulièrement nous invitons le lecteur des *épines* à s'impliquer dans cette action. Chaque fiche sentinelle fait l'objet d'un suivi et d'un classement, informatique et écrit. Elles sont l'objet de relations nombreuses avec les demandeurs et nos référents de terrain, mais aussi auprès des diverses administrations et spécialistes internes et externes pour assurer un suivi et veiller au respect des lois en vigueur.

##### **4.4.3. Perspective**

Frapna Drôme Nature Environnement devra continuer à trouver des supports accessibles à tous pour partager ses préoccupations.

## 4.5. Relayer et encourager les initiatives locales : réseau des associations adhérentes, AMAP, jardins partagés, actions coopératives...

### 4.5.1. Contexte

Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement permettent de défendre l'intérêt général et de développer des relations entre les individus au plus près de leur territoire, avec une considération globale des enjeux planétaires. L'association veut soutenir les actions qui vont dans le sens de nos valeurs et de nos orientations.

### 4.5.2. Jardin des Trinitaires

Le jardin partagé des Trinitaires (parc des Trinitaires à Valence) continue à fonctionner dans l'enthousiasme et rassemble tous ceux qui habitent l'agglomération valentinoise et souhaitent garder le contact avec la terre nourricière. Un règlement a été adopté par l'atelier et validé par le CA. Des permanences se sont mises en place au Centre d'Initiation à la Nature chaque premier samedi du mois à 14h.

### 4.5.3. Agriculteurs et producteurs locaux

Frapna Drôme Nature Environnement valorise et encourage les initiatives des producteurs locaux : en 2017, le témoignage d'un paysan bio a fait l'objet d'un article dans les *épines189*.

### 4.5.4. Autres

Les associations adhérentes sont sollicitées régulièrement pour diffuser leurs informations et dates d'animation sur le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement et sur les *épines drômoises*.

### 4.5.5. Communication *épines drômoises*



ED 189  
AGRICULTEUR BIO.p

### 4.5.6. Perspective

Nous animerons à nouveau en 2018 une mutualisation des expériences locales autour de l'habitat participatif. Pour d'autres sujets, les propositions des adhérents seront les bienvenues...